

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2920

14 octobre 2014

### SOMMAIRE

<b>Aries SPF - AG</b> .....	<b>140160</b>	<b>Pantheon Global Infrastructure Fund II (Luxembourg) SCSp</b> .....	<b>140114</b>
<b>Avon Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>140118</b>	<b>Pentagon Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>140114</b>
<b>Biotech Food Holdings S.A.</b> .....	<b>140114</b>	<b>PhotoTechLuxco 2 S.A.</b> .....	<b>140120</b>
<b>BREDA et Fils s.à r.l.</b> .....	<b>140115</b>	<b>Pinatubo Spf S.A.</b> .....	<b>140121</b>
<b>Carrera Finance S.A.</b> .....	<b>140115</b>	<b>Prolikan S.A.</b> .....	<b>140119</b>
<b>Charax Invest S.A.</b> .....	<b>140115</b>	<b>Pundamilia Family Office</b> .....	<b>140124</b>
<b>CLSec 1 Lux S.à r.l.</b> .....	<b>140115</b>	<b>Q Logistics 2</b> .....	<b>140118</b>
<b>Determination</b> .....	<b>140116</b>	<b>Salon La Coiffe III S.à r.l.</b> .....	<b>140127</b>
<b>Digivalue Media S.à r.l.</b> .....	<b>140123</b>	<b>Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>140121</b>
<b>Dima Corp S.A.</b> .....	<b>140115</b>	<b>Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>140119</b>
<b>Edoc S.A.</b> .....	<b>140123</b>	<b>Sankaty European Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>140116</b>
<b>Euro Central AG</b> .....	<b>140122</b>	<b>Sankaty European Investments, S.à r.l.</b> ..	<b>140119</b>
<b>Fiduciaire Deflorenne &amp; Associés S.à r.l.</b> .....	<b>140123</b>	<b>SCA Holding S.A.</b> .....	<b>140124</b>
<b>Heerema Engineering Holding (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>140116</b>	<b>Shell Finance Luxembourg</b> .....	<b>140120</b>
<b>Heerema Engineering &amp; Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>140116</b>	<b>Shield Finance Co S.à r.l.</b> .....	<b>140121</b>
<b>Hines Global REIT HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>140114</b>	<b>Silom Holding S.A.</b> .....	<b>140126</b>
<b>Holz Equity S.A.</b> .....	<b>140122</b>	<b>Silver Meadow Park Société en Commandite Spéciale</b> .....	<b>140126</b>
<b>Immobilière Saint Marcel S.A.</b> .....	<b>140117</b>	<b>Simrace S.à r.l.</b> .....	<b>140125</b>
<b>Invesco Funds</b> .....	<b>140119</b>	<b>SL Lux Investment S.C.A.</b> .....	<b>140125</b>
<b>Kass</b> .....	<b>140114</b>	<b>Société du Fort S.à r.l.</b> .....	<b>140127</b>
<b>La Joncière Real Estate Partners S.A.</b> ..	<b>140117</b>	<b>Société du Parking du Théâtre S.A.</b> .....	<b>140124</b>
<b>Le comptoir espagnol S.à r.l.</b> .....	<b>140118</b>	<b>Star Marine Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>140126</b>
<b>Mavilla Immobilière S.à r.l.</b> .....	<b>140120</b>	<b>Supercristal de Luxe</b> .....	<b>140127</b>
<b>Naus S.A.</b> .....	<b>140117</b>	<b>TreeTop Convertible Sicav</b> .....	<b>140127</b>
<b>New Energie Plein &amp; Fils S.à r.l.</b> .....	<b>140122</b>	<b>Trucknology S.A.</b> .....	<b>140126</b>
<b>Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>140121</b>	<b>Umbrella Holdings</b> .....	<b>140125</b>
<b>North Low S.à r.l.</b> .....	<b>140122</b>	<b>Volano Investments S.A.</b> .....	<b>140124</b>
<b>Orion Finance S.à r.l.</b> .....	<b>140117</b>	<b>Wiggum S.à r.l.</b> .....	<b>140125</b>
<b>Osmie.com S.A.</b> .....	<b>140118</b>		
<b>Pacoma Holding S.à r.l.</b> .....	<b>140128</b>		

**Hines Global REIT HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Isabelle Pairon.

Référence de publication: 2014131883/10.

(140149689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Kass, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 90.733.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131921/10.

(140149671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 8 avril 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014132030/11.

(140149380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2014132977/11.

(140151120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Pantheon Global Infrastructure Fund II (Luxembourg) SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.878.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de PGIF II Lux GP S.à r.l, associé et gérant de la Société, est établi au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pantheon Global Infrastructure Fund II (Luxembourg) SCSp

Mandataire

Référence de publication: 2014132026/12.

(140149278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**BREDA et Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 62, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 113.184.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ehnen, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014132983/10.

(140151360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Carrera Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 175.289.

Le Bilan du 25 janvier 2013 (date de constitution de la société) au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132992/10.

(140151393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Charax Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 136.979.

*Extrait de la résolution circulaire des administrateurs prise en date du 8 juillet 2014*

1. Les administrateurs ont élu parmi eux comme président Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014133018/11.

(140151134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**CLSec 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 184.304.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 6 juin 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014133022/11.

(140150859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Dima Corp S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Bouchra Akhertous  
*Mandataire*

Référence de publication: 2014133041/12.

(140151116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 105.439.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131894/9.

(140149584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Heerema Engineering Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 137.330.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131896/9.

(140149585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Sankaty European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.541,20.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 173.880.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 14 août 2014*

En date du 14 août 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Mme. Orla Mernagh de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 18 août 2014;  
Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Ranesh Ramanathan
  - Mme. Sally Fassler
  - Mme. Myleen Tapawan Basilio
  - Mme. Grindale Gamboa
- Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132065/17.

(140149753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Determination, Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 32, route de Holzem.  
R.C.S. Luxembourg B 73.206.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 Juin 2014 que celui-ci:

- Approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- Donne décharge aux anciens membres du conseil d'administration, au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- Prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 6 juin 2014;
- Décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: Maprima Luxembourg S.A., 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 août 2014.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2014133039/19.

(140151466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Naus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 169.962.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014132004/10.

(140149392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Immobilière Saint Marcel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 99.814.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2011 (Rectificatif du dépôt du bilan 2011 déposé le 28/12/2012 sous le n° L120225683) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Jean-Louis Bonet-Maury / Olivier Bonet-Maury /  
Anne-Florence Leveille Bonet-Maury.

Référence de publication: 2014131907/13.

(140149810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**La Joncière Real Estate Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 104.392.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue de façon exceptionnelle au siège social le 19 novembre 2013*

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale a été informée de la démission du mandat d'administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement avec effet immédiat, Monsieur Philippe RICHELLE, né le 17 octobre 1962 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

LA JONCIERE REAL ESTATE PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2014131932/15.

(140149522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Orion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.550,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.055.

*Rectificatif au dépôt no. L120083161*

Suite à une erreur matérielle lors de la publication déposée le 22 mai 2012, il convient de noter le prénom du gérant comme suit:

- Monsieur François Wagener

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORION FINANCE S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant B

Référence de publication: 2014132021/16.

(140149595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Osmie.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 164.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014132023/10.

(140149795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Le comptoir espagnol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 181, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 159.347.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131935/10.

(140149792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Avon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 98.931.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
(conforme Art. 309 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Avon Luxembourg Holdings S.à.r.l.  
KIDD Anne-Marie  
Gérant

Référence de publication: 2014132949/14.

(140151167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Q Logistics 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 162.948.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 27 juin 2014 a renouvelé les mandats des gérants.

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Mr Manuel HACK, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.
- Mr Timothy THORP, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, gérant.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Pour Q LOGISTICS 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014132049/18.

(140149761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Prolikan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 144.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PROLIKAN S.A.*

Référence de publication: 2014132035/10.

(140149462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 34.457.

Le bilan de la Société au 28 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Août 2014.

*Pour INVESCO FUNDS*

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014131913/12.

(140149849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Sandton Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 177.091.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 octobre 2013, ce qui suit:

- Monsieur Ismael Mota De Almeida a été révoqué de sa fonction de gérant avec effet immédiat; et
- Madame Alice Talos, née le 27 avril 1988 à Luxembourg, demeurant à 30, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch/Alzette, a été nommée la nouvelle gérante de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014132063/15.

(140149524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Sankaty European Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 14.505,12.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 119.056.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 14 août 2014*

En date du 14 août 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Mme. Orla Mernagh de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 18 août 2014;
- Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Ranesh Ramanathan
- Mme. Sally Fassler
- Mme. Myleen Tapawan Basilio
- Mme. Grindale Gamboa

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132067/17.

(140149754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Mavilla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 97, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 25.001.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 20 août 2014. Signature.

Référence de publication: 2014131982/10.

(140149414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 163.216.

- Démission de Monsieur Simon Barnes en qualité d'administrateur avec effet au 2 janvier 2014.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme il suit:

- Mme. Jennifer Ferrand, Administrateur
- M. Thibault Basquin, Administrateur
- M. Ian Kent, Administrateur
- M. Yann Chareton, Administrateur
- M. Angelo Luis, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014132031/16.

(140149572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 79.812.

*Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 6 juin 2014*

Pour autant que l'associé unique renouvelle son mandat de Gérant, le Conseil de Gérance décide de réélire Monsieur Patrick DEBAERE né le 30 mars 1964 à Anvers et résidant en Belgique, à 1850 Grimbergen, Schildpadstraat 12, en qualité de Président du Conseil de Gérance et de Gérant en charge de la gestion journalière, ce pour un terme d'un an s'achevant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 30 juin 2014*

L'associé unique décide d'augmenter le nombre de Gérants de quatre à cinq.

L'associé unique nomme ce jour Monsieur Leonardo MENEI, né le 13 novembre 1964 à Luxembourg et résidant 1, Sauergaass à L-6660 Born, en qualité de Gérant, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2015.

L'associé unique réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Patrick DEBAERE, Madame Laurence MACORS, Monsieur Marco BAKKER et Monsieur David WAR-RILOW.

Sur proposition du Conseil de Gérance, l'associé unique marque son accord pour confier la gestion journalière de la société à Monsieur Patrick DEBAERE, Gérant, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2015.

L'associé nomme en qualité de Réviseur d'entreprises agréé et pour un tenue d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale statutaire de 2015, PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, dont le siège social est situé à L-1014 Luxembourg, route d'Esch 400, B.P. 1443.

Patrick Debaere

*Président du conseil de Gérance / Gérant en charge de la gestion journalière*

Référence de publication: 2014132068/28.

(140149450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---



**Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.273.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014132070/11.

(140149378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Pinatubo Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 44.453.

Le bilan de la société au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014132041/12.

(140149654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Sandton Holdings III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 184.128.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 août 2014, ce qui suit:

- Madame Alice Talos a été révoquée de sa fonction de gérante avec effet immédiat; et

- Madame Catherine Francq, née le 1<sup>er</sup> janvier 1980 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, a été nommé la nouvelle gérante de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132064/15.

(140149926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des décisions de l'Assemblée Extraordinaire tenue en date du 30 juin 2014*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de clôturer la liquidation de la société avec effet au 30 juin 2014.

Il a également été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire que les documents et écritures seraient conservés pour au période de 5 ans au sein de la Société Fund Solutions SCA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

*Liquidateur*

Référence de publication: 2014133863/16.

(140152163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

**Holz Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 175.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131898/9.

(140149663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Euro Central AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 95.912.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131826/9.

(140149330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**New Energie Plein & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9466 Weiler, 7A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 146.638.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25/08/2014.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014133870/17.

(140151928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

---

**North Low S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.669.

*Extrait des résolutions des associés du 22.08.2014*

Les associés de North Low S.à r.l. ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivants avec effet au 22.08.2014:

\* Phillip Williams

\* LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- De nommer les personnes suivantes «Gérant» avec effet au 22.08.2014:

\* Douwe Terpstra, né le 31.10.1958 à Leeuwarden, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

\* Jonathan Fiorello, né le 15.08.1976 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 280 Park Avenue, 4<sup>th</sup> Floor East, New York NY 10017, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 25.08.2014.

Référence de publication: 2014133865/19.

(140152052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

---

**Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 111.495.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69118 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131843/10.

(140149841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Edoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 81.696.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;
- La personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016:

\* Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131817/16.

(140149744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**Digivalue Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 187.406.

Il résulte de deux contrats de transfert "Share Transfer Agreement" du 25 juillet 2014 que:

- 1.250 parts sociales détenues par Monsieur Luca Giovanni Maria CONCONE, résidant Victoria Street, Artillery Mansions building, Flat 148, GB-SW1H 0HK, Londres, Royaume-Uni,  
ont été transférées à

Monsieur Roberto ITALIA, né le 5 juillet 1966 à Rome (Italie), résidant Via Roncone 22, 6927 AGRA (Suisse)

- 1.154 parts sociales détenues par Monsieur Simone RANUCCI BRANDIMARTE, résidant 21, Onslow Gardens, étage Flat 7, GB SW7 3AL Londres, Royaume-Uni

Ont été transférées à

Monsieur Roberto ITALIA, né le 5 juillet 1966 à Rome (Italie), résidant Via Roncone 22, 6927 AGRA (Suisse)

Donnant suite à ces contrats de transfert "Share Transfer Agreement" susmentionné, les associés de la Société sont

Monsieur Luca Giovanni Maria CONCONE, résidant Victoria Street, Artillery Mansions building Flat 148, GB-SW1H 0HK, Londres, Royaume-Uni, . . . . .	6 250 parts sociales
Monsieur Simone RANUCCI BRANDIMARTE, résidant 21, Onslow Gardens, étage Flat 7, GB SW7 3AL Londres, Royaume-Uni . . . . .	3 846 parts sociales
Monsieur Roberto ITALIA, résidant Via Roncone 22, 6927 AGRA (Suisse) . . . . .	2 404 parts sociales
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>12 500 parts sociales</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

*Pour Digivalue Media S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014131179/28.

(140149039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**Pundamilia Family Office, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 171.385.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132046/9.

(140149567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 18.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014132073/10.

(140149564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**SCA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 172.742.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 20 août 2014 que:

- La démission de Monsieur Luc GERONDAL, administrateur de classe A de la Société, a été acceptée avec effet immédiat;

- La personne suivante a été nommée en tant qu'administrateur de classe A de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017:

\* Monsieur Marc CHONG KAN né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132087/17.

(140149924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

---

**Volano Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 186.196.

**Résolution de l'associé unique de la Société**

En date du 21 août 2014, l'associé unique prend la résolution suivante:

Monsieur Frits van der Aa démissionne de son mandat d'Administrateur de classe B de la Société avec effet à la date du 14 août 2014.

A la même date, Monsieur Frits van der Aa, employé privé, né le 1<sup>er</sup> mars 1955 à Oisterwijk, Pays-Bas et résidant au 16 bus 5 Wandelweg, B-2400 Mol, Belgique est nommé administrateur de classe A de la Société pour une durée limitée de 6 ans. Son mandat d'Administrateur de classe A prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire prévue en 2020.

Par conséquent, et depuis le 14 août 2014, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Frits van der Aa, Administrateur de classe A, et
- Monsieur Petrus Maria van Brunschot, Administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133440/18.

(140151414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Simrace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 160.918.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133389/9.

(140151323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**SL Lux Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 147.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SL Lux Investment S.C.A.

Représentée par SL Lux S.A.

Référence de publication: 2014133395/11.

(140150841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Umbrella Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 158.071.

**EXTRAIT**

Les associés ont décidé lors de l'assemblée générale annuelle en date du 26 juin 2014:

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., B149133, 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014133432/14.

(140151243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Wiggum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 189.346.

Lors du transfert de parts en date du 21 août 2014, l'associé unique International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a transféré la totalité de ses 125 parts sociales à la société EO III Master Holding S.à r.l., avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189340.

Dès lors, EO III Master Holding S.à r.l. devient l'associé unique et détient la totalité des 125 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2014133455/20.

(140151410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

---

**Trucknology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 143.292.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133417/10.

(140151391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Star Marine Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 158.748.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133379/10.

(140151396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Silver Meadow Park Société en Commandite Spéciale, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 189.620.

RECTIFICATIF

*Extrait*

A la suite du dépôt des statuts de la Société sous la référence L140149878 du 20 août 2014, il convient de modifier le nom de l'associé commandité de la Société de "Formad Spolka z ograniczonaa odpowiedzialnoscia" à "Formad Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silver Meadow Park Société en Commandite Spéciale

Référence de publication: 2014133375/14.

(140151189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Silom Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 82.422.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 24 juillet 2014:*

«Le mandat des administrateurs et commissaire étant échu, l'Assemblée décide de nommer:

- aux fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Jeannot DIDERRICH, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
- à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;
- à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

SILOM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014133388/20.

(140150930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Salon La Coiffe III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5531 Remich, 26, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 40.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133978/9.

(140151697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

**Société du Fort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 18, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 162.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014133958/10.

(140152093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

**TreeTop Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 21 août 2014*

Les Administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Marc-André BECHET de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 10 juillet 2014.

Les Administrateurs décident de coopter Monsieur John PAULY avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Marc-André BECHET, administrateur démissionnaire, avec effet au 21 août 2014.

Cette nomination est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 22 août 2014.

*Pour TREETOP CONVERTIBLE SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2014134008/19.

(140151516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

**Supercristal de Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.298.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 7 juillet 2014 à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société a décidé de reconduire Mazars Luxembourg, une société anonyme, dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour un mandat qui arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuel au 31 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Supercristal de luxe**Un mandataire*

Référence de publication: 2014133977/16.

(140151999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.



**Pacoma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.326.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of July,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Pacoma Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 185.326 (the Company). The Company has been incorporated on January 14, 2014 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1335 of May 23, 2014. The articles of association of the Company have not yet been amended since the incorporation date.

There appeared

Pacoma International Limited, a limited company incorporated in the British Virgin Islands, whose registered office is located at Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1598471 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 17, 2014.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), together with payment of a share premium in an aggregate amount of sixteen million two hundred thirty-seven thousand one hundred sixty-six Euro and seventy-three cents (EUR 16,237,166.73), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above.

4. Insertion of new articles 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 21 and 22, amendment to the existing articles 1, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 17, 21, 23 and 24 of the Articles and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-), together with payment of a share premium in an aggregate amount of sixteen million two hundred thirty-seven thousand one hundred sixty-six Euro and seventy-three cents (EUR 16,237,166.73), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-) by way of the issue of one (1) new share of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares of the Company.



*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscriptions - Payments*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to one (1) new share of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of (i) 23,475 shares representing ninety-three point ninety percent (93.90%) of the issued share capital that it holds in MANGOLD INDUSTRIES GmbH (the Mangold Shares), a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court Eschwege under HRB No. 2786, whose registered office is situated at Königsberger Str. 12, 37269 Eschwege, Germany (Mangold), such Mangold Shares having an aggregate fair market value in an amount of three million seven hundred seventy-seven thousand five hundred sixty-three Euro and thirty-two cents (EUR 3,777,563.32) and (ii) one hundred twelve million six hundred ninety five two hundred seventy (112,695,270) shares representing ninety-three point ninety percent (93.90%) of the issued share capital that it holds in Pacoma Limited (HKCo Shares), a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under 1496654 and whose registered office is located at 25<sup>th</sup> Floor, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong and which has an issued capital of HK\$ 138,926,261 divided into 120,016,262 shares (HKCo), such HKCo Shares having an aggregate fair market value in an amount of twelve million four hundred fifty-nine thousand six hundred four Euro and forty-one cents (EUR 12,459,604.41).

In relation to Mangold:

The contribution in kind of the Mangold Shares from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company for one Euro (EUR 1.-), the remaining amount to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Mangold Shares is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Mangold Shares;
- the Mangold Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the Mangold Shares and possesses the power to dispose of the Mangold Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Mangold Shares contributed to the Company is, as per the attached balance sheet of Mangold (the Balance Sheet), of at least three million seven hundred seventy-seven thousand five hundred sixty-three Euro and thirty-two cents (EUR 3,777,563.32) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of Mangold, the Mangold Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;
- none of the Mangold Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Mangold Shares and none of the Mangold Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Mangold Shares be transferred to him;
- all formalities required in Germany to transfer the legal and beneficial ownership of the Mangold Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Shares by the Sole Shareholder to the Company.

In relation to HKCo:

The contribution in kind of the HKCo Shares from the Sole Shareholder to the Company is to be fully allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the HKCo Shares is evidenced to the undersigned notary by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the HKCo Shares;
- the HKCo Shares are fully paid-up and the Sole Shareholder is solely entitled to the HKCo Shares and possesses the power to dispose of the HKCo Shares;
- based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the HKCo Shares contributed to the Company is, as per the attached balance sheet of HKCo (the Balance Sheet), of at least twelve million four hundred fifty-nine thousand six hundred four Euro and forty-one cents (EUR 12,459,604.41) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- according to applicable law and the articles of association of HKCo, the HKCo Shares contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company;

- none of the HKCo Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the HKCo Shares and none of the HKCo Shares are subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the HKCo Shares be transferred to him;
- all formalities required in Hong Kong to transfer the legal and beneficial ownership of the HKCo Shares to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the HKCo Shares by the Sole Shareholder to the Company.

*Third Resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to insert new articles 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 21 and 22, amend existing articles 1, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 17, 21, 23 and 24 of the Articles and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles.

The amended and restated Articles shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Definitions.** In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Adjusted Net Income	shall have the meaning as set forth in article 13.1.
Affiliates	means with reference to a Person, any other Person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, is controlled by, or is under common control by a third Person with, the first Person.
Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday, or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg, Hong Kong, the PRC, British Virgin Islands and Munich.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Chairman of the Supervisory Board	means the chairman of the Supervisory Board from time to time.
Closing	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Company	means Pacoma Holding S.à r.l.
Completion Date	shall have the meaning as set forth in article 11.4.
Determination Date	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Drag-Along Notice	shall have the meaning as set forth in article 11.2.
Drag-Along Offer	shall have the meaning as set forth in article 11.1.
Drag-Along Right	shall have the meaning as set forth in article 11.1.
Dragged Shareholder	shall have the meaning as set forth in article 11.1.
Dragged Shares	shall have the meaning as set forth in article 11.2.
Dragger	shall have the meaning as set forth in article 11.1.
Dragger's Shares	shall have the meaning as set forth in article 11.1.
Due Date	shall have the meaning as set forth in 13.2.
Exercise Date	shall have the meaning as set forth in article 13.1.
Exercise Notice	shall have the meaning as set forth in article 13.1.
First Participation Notice	shall have the meaning as set forth in article 9.3.1.
First Refusal Allotment	shall have the meaning as set forth in article 10.5.
First Refusal Notice	shall have the meaning as set forth in article 10.5.
First Refusal Period	shall have the meaning as set forth in article 10.5.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Group Company	means any of the Company, Mangold, Pacoma Germany, HKCo or Pacoma China, and “Group Companies” means all of them collectively.
HKCo	means Pacoma Limited.

Interest	shall have the meaning as set forth in article 10.3.
JIL	means Jiantou Investment (Hong Kong) Limited.
Key Employees	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as members of the Board by the General Meeting and Manager means any of them.
Mangold	means Mangold Industries GmbH.
Members	means the persons appointed as members of the Supervisory Board by the General Meeting upon nomination by the relevant Shareholder and Member means any of them.
New Securities	shall have the meaning as set forth in article 9.2.
Offered Shares	shall have the meaning as set forth in 10.5.
Offeror	shall have the meaning as set forth in article 11.1.
Option	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Ordinary Shares	means the ordinary shares in registered form in the share capital of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) each and Ordinary Share means any of them.
Pacoma China	means Pacoma (China) Hydraulic Equipment Co., Ltd.
Pacoma Germany	means Pacoma GmbH.
Pacoma International	means Pacoma International Limited.
Party	means any of the Company, JIL or Pacoma International, as the context may require, and Parties shall be construed accordingly.
Person	references to a “person” include an individual, firm, company, association, trust, partnership, government, state, local authority or other organization (in each case whether or not having separate legal personality) and references to an individual include that person’s legal personal representatives, successors and permitted assigns.
PRC	means the People’s Republic of China, excluding for purposes of these Articles Hong Kong, the Macao Special Administrative Region and Taiwan.
Pre-emptive Rights	shall have the meaning as set forth in 9.2.
Preferred Shares	means the preferred shares in registered form in the share capital of the Company as issued from time to time having a par value of one Euro (EUR 1) each and Preferred Share means any of them.
Price Per Share	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Pro Rata Share	means, for purposes of the Pre-emptive Rights, the ratio of (a) the number of Shares (calculated on an as-converted and fullydiluted basis) held by the holder of the Preemptive Rights, to (b) the total number of Shares (calculated on an as-converted and fully-diluted basis) then in issue (immediately prior to the issuance of New Securities giving rise to the Pre-emptive Rights).
Purchase Price	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Redeemed Shares	shall have the meaning as set forth in 13.2.
Redemption Price	shall have the meaning as set forth in 13.2.
Refusal Expiration Notice	shall have the meaning as set forth in 10.5.
Rights Holder	shall have the meaning as set forth in 10.5.
Rights Participant	shall have the meaning as set forth in 9.3.2.
Second Participation Notice	shall have the meaning as set forth in 9.3.2.
Second Participation Period	shall have the meaning as set forth in 9.3.2.
Selling Shareholder	shall have the meaning as set forth in 10.5.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Agreement	means any and all shareholders agreement as may be entered into between the Shareholders and the Company from time to time.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 15.4.
Share Purchase Agreement	means any and all share purchase agreement entered into by and between inter alia Pacoma International, HKCo, Pacoma China, Mangold, Pacoma Germany, Mr. Phillip Chuanze Liao, Mr. Yeechin Shiong Liao and the Company from time to time.
Shares	means the Ordinary Shares and the Preferred Shares and Share means any of them.

Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Subsidiary	with respect to the Company, shall mean: (i) a company where the composition of its board of directors is controlled by the Company and for this purpose, the Company is deemed to have the control if it has the right to appoint or remove director and/or the right to refuse the appointment or removal of the director and/or a person's appointment as director follows necessarily from his being a director/manager or other officer of the Company; (ii) a company in which the Company controls more than half (1/2) of the voting power; or (iii) a company where more than half (1/2) of its issued share capital is held by the Company (excluding any part of it which carries no right to participate beyond a specified amount in a distribution of either profits or capital).
Supervisory Board	means the supervisory board of the Company.
Tag-Along Notice	shall have the meaning ascribed to such term in article 12.1.
Tag-Along Pro Rata Portion	shall have the meaning ascribed to such term in article 12.1.
Tag-Along Right Period	shall have the meaning ascribed to such term in article 12.1.
Target Net Income	shall have the meaning as set forth in the Share Purchase Agreement.
Transfer	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.1.
Transfer Documents	shall have the meaning ascribed to such term in article 11.3. and in article 12.1, as the case may be.
Transfer Notice	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.5.

## Art. 2. Form and Name.

2.1 The name of the Company is "Pacoma Holding S.à r.l.". The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

2.2 The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

## Art. 3. Corporate Objects.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

3.3 The Company may lend funds, including, without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

3.4 The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.5 The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

3.6 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.7 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

#### **Art. 5. Registered Office.**

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

5.2 The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

5.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 6. Share Capital.**

6.1 The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) Shares divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) Ordinary Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and zero (0) Preferred Shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

7.2 A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfers/subscriptions. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

7.4 The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth in the Law and article 13, as applicable.

#### **Art. 8. Transfer of Shares.**

8.1 Without prejudice to articles 9, 10, 11 and 12, Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, and notwithstanding anything to the contrary in articles 9, 10, 11 and 12, any transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

8.2 The transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.3 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 9. Pre-Emptive Rights.**

9.1 The Shareholders shall each have the right of first offer to purchase up to their respective Pro Rata Share, of all (or any part) of any New Securities (as defined in article 9.2 below) that the Company may from time to time issue to any Person (the Preemptive Rights).

9.2 For the purposes of these Articles, "New Securities" shall mean any Preferred Shares, any other shares of the Company designated as preferred shares, Ordinary Shares or other voting shares of the Company, whether now authorized or not, and rights, options or warrants to purchase such Preferred Shares, Ordinary Shares, any other shares of the Company and any securities of any type whatsoever that are, or may become, convertible or exchangeable into Preferred Shares, Ordinary Shares, any other shares of the Company or other voting shares, provided, that the term "New Securities" shall, to the extent possible under the applicable laws, not include:

(a) any Preferred Shares issued under the Share Purchase Agreement, including but not limited to any shares issued upon the exercise of options or warrants provided thereunder;

- (b) Ordinary Shares issued or issuable upon conversion of the Preferred Shares;
- (c) any securities issued in connection with any share split, share dividend or other similar event in which all holders of Pre-emptive Rights are entitled to participate on a pro rata basis;
- (d) any securities issued upon the exercise, conversion or exchange of any issued security if such issued security constituted a New Security;
- (e) any specific number of Ordinary Shares (as adjusted for any share dividends, combinations, splits, recapitalization and including any such shares which are repurchased) reserved for and issuable or issued to officers, directors, employees, consultants or advisors of the Group Companies pursuant to options under any share incentive or stock option plan that is duly approved in accordance with article 22;
- (f) any shares issued in connection with a dividend or distribution on the shares of the Company or any share issued in connection with any event for which adjustment of the conversion price for applicable Preferred Shares is made pursuant to these Articles;
- (g) Ordinary Shares or any evidence of indebtedness, shares (other than the Preferred Shares and Ordinary Shares) or other securities directly or indirectly convertible into or exchangeable for Ordinary Shares issued pursuant to a bona fide acquisition, merger, consolidation, strategic alliance, license of technology or similar business combination or strategic transaction as duly approved in accordance with article 22; or
- (h) any securities issued to banks, lenders, or equipment lessors pursuant to any loan, line of credit, equipment lease or bank financing agreement as duly approved in accordance with article 22.

### 9.3 Procedures

9.3.1 In the event that the Company proposes to undertake an issuance of New Securities to any Person (in a single transaction or a series of related transactions), it shall give to each holder of Pre-emptive Rights written notice of its intention to issue New Securities (the First Participation Notice), describing the amount and type of New Securities, the price and the general terms upon which the Company proposes to issue such New Securities. Each holder of Pre-emptive Rights shall have twenty (20) Business Days from the date of receipt of any such First Participation Notice to agree in writing to purchase up to such holder's Pro Rata Share of such New Securities for the price and upon the terms and conditions specified in the First Participation Notice by giving written notice to the Company and stating therein the quantity of New Securities to be purchased (not to exceed such holder's Pro Rata Share). If any holder of Pre-emptive Rights fails to so agree in writing within such twenty (20) Business Day period to purchase such holder's full Pro Rata Share of an offering of New Securities, then such holder shall forfeit the right hereunder to purchase that part of its Pro Rata Share of such New Securities that it did not agree to purchase.

9.3.2 If any holder of Pre-emptive Rights fails or declines to exercise its Pre-emptive Rights in accordance with article 9.3.1 above, the Company shall promptly give notice (the Second Participation Notice) to the other holder of Pre-emptive Rights who exercised its Pre-emptive Rights (the Rights Participant) in accordance with article 9.3.1 above. The Rights Participant shall have five (5) Business Days from the date of the Second Participation Notice (the Second Participation Period) to notify the Company of its desire to purchase more than its Pro Rata Share of the New Securities, stating the number of the additional New Securities it proposes to purchase.

9.4 Upon the expiration of the Second Participation Period, or in the event no holder of Pre-emptive Rights exercises the Pre-emptive Rights within twenty (20) Business Days following the issuance of the First Participation Notice, the Company shall have one hundred and twenty (120) days thereafter to sell the New Securities described in the First Participation Notice (with respect to which the Pre-emptive Rights hereunder were not exercised) at the same or higher price and upon non-price terms not materially more favourable to the purchasers thereof than specified in the First Participation Notice. In the event that the Company has not issued and sold such New Securities within such one hundred and twenty (120) day period, then the Company shall not thereafter issue or sell any New Securities without again first offering such New Securities to the holders of Pre-emptive Rights pursuant to this article 9.

### **Art. 10. Restriction on Transfers.**

10.1 Except as permitted under article 10.3, article 11 and article 12, until the closing of the purchase of Shares under the Option or the closing of the redemption provided in article 13 by JIL, no Shares owned by Pacoma International or any interest therein may, directly or indirectly, be sold, assigned, mortgaged, transferred, pledged or otherwise disposed of (a disposition or disposal in any such manner shall hereinafter be called a Transfer) without the prior written approval of JIL.

10.2 No transferee of Shares shall become a Shareholder, and no Shares shall be transferred on the books and records of the Company, until all of the following occur:

- (a) the transferor and the transferee execute a transfer agreement of such Shares in form and substance satisfactory to the Company;
- (b) the transferee executes a written agreement, in form and substance satisfactory to the other Party under which the transferee assumes all of the duties and obligations of the transferor under the Shareholders Agreement and agrees to be bound by and subject to all of the terms and conditions of the Shareholders Agreement; and
- (c) the transferee has obtained any and all necessary consents or approvals required by it under any applicable laws and regulations, including, in particular, German or EU competition laws.



For the avoidance of doubt, if JIL transfers its Shares to a third party, such third party shall not benefit from the Option to purchase additional Shares from Pacoma International as per Section 4.8 of the Share Purchase Agreement.

10.3 Notwithstanding anything to the contrary, in the event that Mr. Phillip Chuanze Liao no longer has any capacity to serve as CEO and Member of the Supervisory Board of the Company, Shares owned by Pacoma International or any interest therein may be Transferred, provided, that JIL shall have the right to exercise its Right of First Refusal under article 10.5 and article 12. In the event of a sale of the Company by both Shareholders, Pacoma International shall not receive any payment from the sales proceeds unless JIL shall have first received the higher of (i) JIL's prorata share in the audited amount of net assets of the Company, or (ii) the Purchase Price plus a non-compound interest rate of ten percent (10%) per annum (the Interest). For the avoidance of doubt, if the amount of sales proceeds from the sale of the Company shall be less than the aforementioned higher amount, Pacoma International shall pay to JIL an amount such that JIL may receive the aforementioned higher amount. If the amount of sales proceeds from the sale of the Company shall be more than the aforementioned higher amount, then the sales proceeds shall be distributed between the Shareholders pro rata.

10.4 Any purported sale, transfer, assignment, conveyance, pledge, hypothecation or other disposition of all or any portion of the Shares not made in strict compliance with these Articles shall, between the Parties, be null and void and of no force or effect, and the Company agrees it will not effect such a transfer nor will it treat any alleged transferee as the holder of such shares without the approval of each Shareholder.

#### 10.5 Right of First Refusal

If a Shareholder receives an offer from a bona fide third party (for the avoidance of doubt, a bona fide third party is a Person not acting on behalf of any of the Parties or their Affiliates) to purchase, sell or transfer any Shares held by it (the Selling Shareholder), the Selling Shareholder shall promptly give written notice (the Transfer Notice) to the other Shareholder (the Rights Holder) prior to such sale or transfer. The Transfer Notice shall describe in reasonable detail the proposed sale or transfer including, without limitation, the number of Shares to be sold or transferred (the Offered Shares), the nature of such sale or transfer, the consideration to be paid, and the name and address of each prospective purchaser or transferee. The Rights Holder shall have a right of first refusal as set forth herein.

(a) The Rights Holder shall have the right, exercisable upon written notice (the First Refusal Notice) to the Selling Shareholder and the Company within fifteen (15) days after receipt of the Transfer Notice (the First Refusal Period) of its election to exercise its right of first refusal hereunder. The First Refusal Notice shall set forth the number of Offered Shares that the Rights Holder wishes to purchase, which amount shall not exceed the First Refusal Allotment (as defined below) of such Rights Holder.

(b) The Rights Holder shall have the right to purchase the number of Offered Shares (the First Refusal Allotment) equivalent to the product obtained by multiplying the aggregate number of Offered Shares by a fraction, the numerator of which is the number of Shares held by such Rights Holder at the time of the transaction and the denominator of which is the total number of Shares owned by all Shareholders (less the Shares owned by the Selling Shareholder) at the time of the transaction. A Rights Holder will not have a right to purchase any Offered Shares unless it exercises its right of first refusal within the First Refusal Period to purchase up to all of its First Refusal Allotment of the Offered Shares.

(c) On the tenth (10<sup>th</sup>) day after the expiration of the First Refusal Period, the Company shall give written notice (the Refusal Expiration Notice) to the Selling Shareholder specifying either that (i) all of the Offered Shares have been purchased by the Rights Holder exercising their right of first refusal or (ii) the Rights Holder has not purchased all of the Offered Shares in which case the Refusal Expiration Notice will specify the Tag-Along Pro Rata Portion (as defined below) of the remaining Offered Shares for the purpose of the Tag-Along Right described in article 12 below.

10.6 The purchase price for the Offered Shares to be purchased by the Rights Holder exercising its right of first refusal shall be the price set forth in the Transfer Notice, but shall be payable as set forth in article 10.7 below. If the purchase price in the Transfer Notice includes consideration other than cash, the cash equivalent value of the non-cash consideration will be determined by the Supervisory Board in good faith, which determination will be binding upon the Rights Holder and the Selling Shareholder, absent fraud or manifest error. If the Supervisory Board cannot agree on such cash value within thirty (30) days after the date of the Transfer Notice, the valuation shall be made by an appraiser of internationally recognized standing selected by the Supervisory Board, whose appraisal shall be determinative of such value and shall be final and binding upon the Rights Holder and the Selling Shareholder.

10.7 Payment of the purchase price for the Offered Shares purchased by the Rights Holder shall be made within five (5) Business Days following the date of the Refusal Expiration Notice. Payment of the purchase price will be made by wire transfer or check as directed by the Selling Shareholder against the delivery of the Offered Shares to be purchased at a place agreed upon between the parties and at the time of the scheduled closing therefor.

10.8 If any Rights Holder exercises its right of first refusal to purchase the Offered Shares, then, upon the transfer of the Offered Shares against the payment of the consideration, the Selling Shareholder shall have no further rights as a holder of such Offered Shares, and the Selling Shareholder shall forthwith cause all certificate(s) evidencing such Offered Shares to be surrendered to the Company for transfer to such Rights Holder and execute applicable instrument of transfers, and the Company shall effect such transfer and procure an update of the register of members to reflect such transfer on the date the transfer of the Offered Shares against the payment of the consideration.

10.9 If the Rights Holder has not elected to purchase all of the Offered Shares, then the sale of the remaining Offered Shares shall become subject to the Tag-Along Right set forth in article 12 below.

### **Art. 11. Drag-Along Right.**

11.1 From the Closing until the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the Closing, if a Shareholder (the Dragger) wishes to sell all of its Shares in the Company (the Dragger's Shares) to a bona fide third party (the Offeror) who makes a binding offer to acquire all of the Shares of the Company (the Drag-Along Offer), the Dragger may require the other Shareholder (the Dragged Shareholder) to sell and transfer all of its Shares to the Offeror (or as the prospective purchaser directs) in accordance with the provisions of this article 11 (the Drag-Along Right), provided, the purchase price offered for one hundred percent (100%) of the Company shall be more than one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-).

11.2 The Dragger may exercise the Drag-Along Right by giving written notice to that effect (the Drag-Along Notice) at any time before the transfer of the Dragger's Shares to the Offeror. The Drag-Along Notice shall specify the Dragged Shareholder is required to transfer all its Shares (the Dragged Shares) pursuant to this article, the person to whom the Dragged Shares are to be transferred, the consideration payable for the Dragged Shares which shall, for each Dragged Share, be an amount equal to the price per share offered by the Offeror for the Dragger's Shares, and the proposed date of the transfer.

11.3 Within fifteen (15) Business Days of the Dragger serving a Drag-Along Notice on the Dragged Shareholder, the Dragged Shareholder shall prepare and have in readiness for immediate delivery all documents, agreements and declarations necessary to effect and consummate the sale of the Dragged Shares pursuant to the Drag-Along Offer, with the exception of any information not yet agreed or made available to the Dragged Shareholder in relation to the Drag-Along Offer (the Transfer Documents), and shall furnish copies of such documents, agreements and declarations to the Dragger and the Company.

11.4 By written notice to the Dragged Shareholder and the Company, the Dragger shall confirm (among other matters) the date on which the Drag-Along Offer is to be consummated (the Completion Date), and the Dragged Shareholder shall immediately and in any event no later than ten (10) Business Days from the time the written notice is given deliver the completed Transfer Documents duly executed by it to the Dragger.

### **Art. 12. Tag-Along Right.**

12.1 To the extent that the Rights Holder has not exercised its right of first refusal with respect to all of the Offered Shares, the Rights Holder shall have the Tag-Along Rights as set forth herein.

(a) The Rights Holder shall have the right, exercisable upon written notice (the Tag-Along Notice) to the Selling Shareholder within ten (10) days after receipt of the Refusal Expiration Notice (the Tag-Along Right Period), to participate in such sale of the Shares on the same terms and conditions as set forth in the Transfer Notice. The Tag-Along Notice shall set forth the number of Shares that the Rights Holder wishes to include in such sale or transfer, which amount shall not exceed the Tag-Along Pro Rata Portion (as defined below) of such Rights Holder. To the extent the Rights Holder exercises such right of participation in accordance with the terms and conditions set forth below, the number of Shares that the Selling Shareholder may sell in the transaction shall be correspondingly reduced.

(b) The Rights Holder may sell all or any part of that number of Shares held by it that is equal to the product obtained by multiplying (x) the aggregate number of the Offered Shares subject to the Tag-Along Right hereunder by (y) a fraction, the numerator of which is the number of Shares owned by the Rights Holder at the time of the sale or transfer and the denominator of which is the combined number of Shares at the time owned by all Rights Holders (Tag-Along Pro Rata Portion).

(c) The Rights Holder shall effect its participation in the sale by promptly delivering to the Selling Shareholder for transfer to the prospective purchaser the following transfer documents (collectively, the Transfer Documents): the relevant instrument of transfer (duly signed by the participating Rights Holder), together with the relative certificates which represent the number of Shares which such Rights Holder elects to sell.

12.2 The Transfer Documents that the participating Rights Holder delivers to the Selling Shareholder pursuant to article 12.1 (c) shall be delivered to the prospective purchaser in consummation of the sale of the Shares pursuant to the terms and conditions specified in the Transfer Notice, and the Selling Shareholder shall concurrently therewith remit to such Rights Holder that portion of the sale proceeds to which such Rights Holder is entitled by reason of its participation in such sale. To the extent that any prospective purchaser or purchasers prohibits such assignment or otherwise refuses to purchase shares or other securities from a Rights Holder exercising its Tag-Along right hereunder, the Selling Shareholder shall not sell to such prospective purchaser or purchasers any Shares unless and until, simultaneously with such sale, the Selling Shareholder shall purchase such shares or other securities from such Rights Holder.

12.3 To the extent the Rights Holder does not elect to purchase, or not participate in the sale of, the Shares subject to the Transfer Notice, subject to compliance with article 12 hereof, the Selling Shareholder may, not later than sixty (60) days following delivery to the Company and the Rights Holder of the Transfer Notice, conclude a transfer of the Shares covered by the Transfer Notice and not elected to be purchased by the Rights Holder at the same price as set forth in the Transfer Notice and subject to the other terms and conditions not materially different from those described in the Transfer Notice, provided that the applicable transferee shall deliver a customary deed of accession to the Parties agreeing to be bound by all the terms and conditions of the Shareholders Agreement as the Selling Shareholder. Any proposed transfer at a different price or on terms and conditions materially different from those described in the Transfer Notice, as well as any subsequent proposed transfer of any Shares by the Selling Shareholder, shall again be subject to



the right of refusal and the Tag-Along Rights of the Rights Holder and shall require compliance by the Selling Shareholder with the procedures described in article 10 and article 12.

#### **Art. 13. Redemption Rights.**

13.1 In the event that the 2014 Adjusted Net Income is less than eighty percent (80%) of the Target Net Income (or four million Euro (EUR 4,000,000.-)), JIL has the right to demand the Company to redeem the Preferred Shares held by JIL. Upon receipt of the written notice from JIL stating its intent to redeem the Preferred Shares (the Exercise Notice), the Company shall pay to JIL in two payments the higher of (i) JIL's pro-rata share in the audited amount of net assets of the Company, or (ii) the Purchase Price plus the Interest. For the avoidance of doubt, the date of the Exercise Notice shall be deemed the date on which the Exercise Notice is transmitted to the Company (the Exercise Date). JIL shall provide the Exercise Notice within six (6) months after the Determination Date. The first payment shall be made within one (1) year of the Exercise Date and shall consist of Interest accrued from the Closing through the date on which the first payment is made. The second payment shall be made within two (2) years after the Exercise Date and shall consist of the purchase price and Interest accrued from the payment of the first payment through the date on which the second payment is made. After payment in full of the aforementioned higher amount, all rights of JIL as shareholder of the Company shall cease and terminate. For the avoidance of doubt, Adjusted Net Income shall be the audited consolidated net income of the Group Companies after deduction of all non-recurring earnings and costs. For purposes of this article 13.1, Pacoma International shall guarantee the payment obligations of the Company and shall not be subject to the minimum valuation requirement set forth in article 22.3 (c).

13.2 Subject to article 13.1 and provided that JIL has not exercised the Option, if the Company, or any of its Subsidiaries, cannot be listed on the Main Board of The Stock Exchange of Hong Kong Limited, The NASDAQ Stock Market, Inc., New York Stock Exchange or any other stock exchange on or before the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the Closing, the Company shall and Pacoma International shall guarantee such obligation, upon request by JIL (which request shall be delivered to the Company no later than six (6) months before the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the Closing), repurchase the Preferred Shares held by JIL (the Redeemed Shares) for the higher of (i) JIL's prorata share in the audited amount of net assets of the Company, or (ii) the Purchase Price plus Interest (the Redemption Price). Such repurchase and the actual payment of the Redemption Price in full shall be completed on or before the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the Closing (the Due Date). If any amount of the Redemption Price is not paid on or before the Due Date, such amount shall bear penalty interest at a rate equal to ten percent (10%) per annum calculated from the first day after the Due Date until the date such payment is received by JIL, provided that in no event shall the rate of interest exceeds that permitted by applicable law. If following the closing of the purchase of Shares under the Option, Pacoma International becomes the minority shareholder of the Company and provided, that (a) the Liao Family continues to hold at least sixty percent (60%) of the equity interest of Pacoma International and have decision-making power on all corporate affairs of Pacoma International, (b) Pacoma International continues to hold at least thirty-three percent (33%) of the Shares in the Company, and (c) Mr. Phillip Chuanze Liao continues to be capable of managing the Company's affairs, then Pacoma International shall have a put option with respect to its Shares against JIL (at the higher of (i) a price per Share that is no less than the price per Share under the Option, or (ii) Pacoma International's pro-rata share in the audited amount of net assets of the Company) in case the Company does not go public within five (5) years of the closing of the purchase of Shares under the Option. The notice to exercise the put option shall be delivered to the Company no later than six (6) months before the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the closing of the purchase of Shares under the Option, and the actual payment of the total price in full shall be completed on or before the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the closing of the purchase of Shares under the Option. Pacoma International shall no longer have the same veto rights as JIL after the transfer of the Shares under the put option.

13.3 If the assets of the Company available for redemption of the Redeemed Shares by law or otherwise on the Due Date are insufficient to redeem all of the Redeemed Shares on the Due Date, any assets available for redemption of the Redeemed Shares shall be allocated to JIL to pay a portion of the Redemption Price. If the Company fails to redeem any Redeemed Shares for which redemption is required, then before the Due Date, such Redeemed Shares shall continue to be entitled to all rights and preferences of the Redeemed Shares. After payment in full of the aggregate Redemption Price for all issued and outstanding Redeemed Shares, all rights of JIL as shareholder of the Company shall cease and terminate.

#### **Art. 14. Powers of the General Meeting.**

14.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

14.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

#### **Art. 15. Annual General Meeting - Other General Meetings.**

15.1 If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the

registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the third Thursday in June of each year at 2.30 pm. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

15.2 Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

15.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

15.4 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

15.5 Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

#### **Art. 16. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.**

16.1 The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager or (ii) Shareholders representing more at least ten percent (10%) of the Company's subscribed share capital.

16.2 Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

16.3 If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

16.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

16.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

16.6 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented..

16.7 The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

16.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

16.9 Each Share is entitled to one vote at General Meetings.

#### **Art. 17. Management.**

17.1 The Company shall be managed by one or several Manager(s) who need not be Shareholders.

17.2 The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

17.3 If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

#### **Art. 18. Meetings of the Board.**

18.1 The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

18.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Managers at the place indicated in the convening notice of the meeting.

18.3 Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

18.4 No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

18.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

18.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least one half (1/2) of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting. Subject to and without prejudice to article 22, decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

18.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

18.8 Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

18.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

18.10 Article 18 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 19. Powers of the Board.** Subject to article 22, the Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

#### **Art. 20. Supervisory Board.**

20.1 The Company shall have a Supervisory Board consisting of at least three (3) member(s) who need not be Shareholders. Only individuals may be Supervisory Board Members. A Supervisory Board Member may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

20.2 JIL shall have the right to appoint one (1) Supervisory Board Member and to remove such Supervisory Board Member and to appoint another person in his place by notice in writing to the Company. For the avoidance of doubt, "appoint" shall mean that JIL nominates such candidate and the Shareholders shall then elect such candidate in accordance with such nomination by voting in the General Meeting. Pacoma International shall have the right to appoint two (2) Supervisory Board Members and to remove such Supervisory Board Members and to appoint other persons in their place by notice in writing to the Company. Article 20.2 sentence 2 shall apply accordingly.

20.3 Subject to approval of JIL, Pacoma International shall have the right to nominate the Chairman of the Supervisory Board. The Chairman of the Supervisory Board shall have the power and authority attributed to him by law, in the Shareholders Agreement and these Articles and as delegated to him by the Supervisory Board. In the event JIL exercises the Option (as defined in the Share Purchase Agreement), JIL shall have the right to appoint and remove the Chairman of the Supervisory Board and two (2) Supervisory Board Members pursuant to this article.

20.4 It shall be the duty of the Supervisory Board to supervise the management of the Board and the general course of affairs in the Company and the enterprise connected with it. The Supervisory Board shall assist the Board by giving advice. In performing their duties the Supervisory Board Members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it. The Supervisory Board shall meet whenever a Supervisory Board Member or the Board deems necessary. When making Supervisory Board resolutions, each Supervisory Board Member may cast one vote. The Board shall upon request but at least once a year inform the Supervisory Board in writing of the headlines of the strategic policy, the general and financial risks and the management and control system of the Company.

### **Art. 21. Meetings of the Supervisory Board.**

21.1 The Supervisory Board shall appoint a Chairman of the Supervisory Board among its members as nominated pursuant to article 20.3 hereof and may choose a secretary, who need not be a Member and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Chairman of the Supervisory Board. The Chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of the Supervisory Board. In his/her absence, the other members will appoint another Chairman of the Supervisory Board pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Members present and/or represented at such meeting.

21.2 There shall be meetings of the Members of the Supervisory Board on a regular basis to be determined by the Supervisory Board but not less than four (4) times in each year. Not less than twenty (20) Business Days' written notice (including an agenda) (or such shorter period as all of the members shall agree) shall be given to all Members for each such meeting, or in the case of a meeting proposed to be held by telephone conference or other electronic means at which the members are not required to be physically present, not less than five (5) Business Days' written notice of such a meeting (or such shorter period as all of the Members shall agree) shall be given to all Members.

21.3 The quorum necessary for the transaction of business at any meeting of the Supervisory Board or any meeting of a committee of the Members shall be two (2) Members, which shall include at least one Member appointed by each of JIL and Pacoma International. In default of a quorum, the meeting shall stand adjourned to such time (no earlier than one week from the date of the original meeting) and place as the Members present may determine. If at any such adjourned meeting a quorum is not present within one hour of the time appointed for the adjourned meeting, then the meeting shall be further adjourned to such other time (no earlier than one week for the first adjourned meeting) and place as the Members present may determine. If at any such further adjourned meeting a quorum is not present within one hour, then the Members present shall constitute a quorum.

21.4 Any Member may participate in a meeting of the Supervisory Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Members attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Members can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

21.5 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Member. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

### **Art. 22. Decision level.**

22.1 Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles, any action to be taken by or on behalf of any Group Company with respect to the matters below shall require the affirmative vote of the Supervisory Board including the vote of the Member appointed by JIL:

(a) increasing or reducing any Group Company's nominal share capital, increasing or reducing its share capital or share premium account or capital redemption reserve fund, or subdividing or consolidating any of the shares in its capital or issuing any shares in any Group Company;

(b) variation, modification or abrogation of any of the rights attaching to any of the shares in any Group Company;

(c) modification of or addition to any Group Company's memorandum and articles of association (or equivalent constitutional documents);

(d) merge with or acquisition of any subsidiary or the acquisition of any shares, debentures, debenture stock, securities or other debts in any other company;

(e) merger or consolidation with or into any other company, or reconstruction or amalgamation of any Group Company's business or the acquisition of any business;

(f) save as provided in the Shareholders Agreement, promoting or taking any steps to effect any Group Company's winding up or passing any resolution to liquidate it;

(g) selling or disposing of all or a material part of any Group Company's assets, business or operation if the amount involved exceeds five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) for a single item or for a number of related items in the aggregate (other than sales of products or services in the ordinary course of business), or changing any Group Company's principal line of business;

(h) altering any Group Company's accounting year end, audit or accounting policies and practices, or auditors;

(i) save as provided for in the Shareholders Agreement, entering into any transaction with a Shareholder or any Affiliate of a Shareholder or entering into any transaction that is not conducted or negotiated on an arm's length basis or paying any fee, charge or other sum to any such person except pursuant to a transaction which has been so approved;

(j) entering into any financing transaction in which the offered price for each share is less than the Price Per Share;

(k) incurring any capital expenditure in excess of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) individually or in the aggregate in any fiscal year by any or all of the Group Companies;

(l) any decision on matters relating to any public offering of the Company's Shares including without limitation the valuation, timing and choice of stock exchange for such public offering;

(m) the adoption of, or amendment to, any share or equity incentive or option plan;

(n) commencing or settling any litigation where the amount in controversy exceeds two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-);

(o) creating or permitting to exist any lien, pledge, security interest, charge or encumbrance of any kind in excess of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) on any Group Company's assets;

(p) conduct debt financing or leasing which would cause the Company's debt to equity ratio to exceed sixty percent (60%), or conduct debt financing or leasing after the Company's debt to equity ratio has exceeded sixty percent (60%);

(q) any increase in excess of twenty percent (20%) of the total compensation for all the employees of the Group Company in any year including the Key Employees;

(r) change of the use of proceeds defined in the Share Purchase Agreement;

(s) subject to the applicable laws, appointing any individual to be the legal representative, chairman of the board, chief executive officer or chief financial officer of any Group Company (other than appointing the chairman of the board of any Group Company before JIL exercise the Option);

(t) any material matter outside of any Group Company's ordinary course of business (involving an amount in excess of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) for a single item or in the aggregate within any 12-month period); or

(u) any Group Company's annual budget.

22.2 For the avoidance of doubt, in the event any action requiring approval by the Supervisory Board including the JIL Member shall require the approval of one or more matters set forth in article 13.1, the Company shall submit all such matters to the Supervisory Board including the JIL Member for approval.

22.3 Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles, any action to be taken by or on behalf of the Company with respect to the matters below shall require the affirmative vote of both Shareholders:

(a) any action to authorize, create or issue shares of any class or series of securities of the Company having rights or preferences or privileges superior to or on a parity with the Preferred Shares, with respect to voting, dividend, redemption, conversion, liquidation or other rights, or the issuance of new securities of the Company at a price below the issue price of the Preferred Shares, except for the issuance of any shares in accordance with the Share Purchase Agreement or upon the exercise of options or warrants provided thereunder;

(b) any repurchase or redemption of any Ordinary Shares or any Preferred Shares of the Company other than a redemption of the applicable Preferred Shares pursuant to the Shareholders Agreement;

(c) except as set forth in article 13, any sale of all of the shares held by a Shareholder at a valuation of the Company at less than one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-); and

(d) changing the authorized size of the Supervisory Board.

22.4 Notwithstanding anything to the contrary contained in these Articles, if following the closing of the purchase of Shares under the Option by JIL, Pacoma International becomes the minority shareholder of the Company and provided, that (a) the Liao Family continues to hold at least sixty percent (60%) of the equity interest of Pacoma International and have decision-making power on all corporate affairs of Pacoma International, (b) Pacoma International continues to hold at least thirty-three percent (33%) of the Shares in the Company, and (c) Mr. Phillip Chuanze Liao continues to be fit to the Company's affairs, then until the fifth (5<sup>th</sup>) anniversary of the purchase of Shares under the Option by JIL, any action to be taken by or on behalf of the Group Companies with respect to the matters listed in article 22.1 shall require the affirmative vote of the Member appointed by Pacoma International.

### **Art. 23. Minutes of meetings of the Board and Supervisory Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.**

23.1 The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

23.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

23.3 Copies or extracts of the minutes of the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

23.4 The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board or a Member of the Supervisory Board who presided at such meeting or all the Members present at such meeting.

23.5 Copies or extracts of the minutes of the Supervisory Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Supervisory Board or any two (2) Members.

### **Art. 24. Delegation of powers.**

24.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.



24.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

24.3 The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### **Art. 25. Binding signatures.**

25.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one category A Manager and at least one category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

25.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 24 above.

**Art. 26. Liability of the Manager(s).** The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **Art. 27. Audit.**

27.1 If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

27.2 The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

**Art. 28. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first (1<sup>st</sup>) January and ends on thirty-first (31<sup>st</sup>) December of each year.

#### **Art. 29. Annual Accounts.**

29.1 Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

29.2 Each Shareholder may inspect the books and records and annual accounts at the Company's registered office.

#### **Art. 30. Distributions.**

30.1 From the annual net profits of the Company, five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

30.2 The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Law.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

#### **Art. 31. Dissolution.**

31.1 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one or several Shareholders.

31.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

31.3 The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders proportionally to the Shares held by them.

**Art. 32. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, the Shareholders Agreement and/or any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

*Fifth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de juillet,

par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Pacoma Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 185.326 (la Société). La Société a été constituée le 14 janvier 2014 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1335 du 23 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis la date de constitution.

A comparu,

Pacoma International Limited, une société à responsabilité limitée constitué aux Îles Vierges Britanniques, ayant son siège sociale à Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1598471 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juillet 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions deux cent trente-sept mille cent soixante-six euros et soixante-treize centimes (EUR 16.237.166,73) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social tel que décrit au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Insertion de nouveaux articles 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 21 et 22, modification des articles existants 1, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 17, 21, 23 et 24 des Statuts et refonte et renumérotation subséquentes des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou changement des titres dans les Statuts.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter et par la présente augmentent le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de seize millions deux cent trente-sept mille cent soixante-six euros et soixante-treize centimes (EUR 16.237.166,73) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), laquelle a les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital comme suit:

*Souscriptions - Libérations*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société et libère entièrement ladite part sociale par un apport en nature consistant en l'apport de (i) 23.475 actions représentant quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-dix pourcent (93,90%) du capital social émis qu'il détient dans MANGOLD INDUSTRIES GmbH (les Actions Mangold), une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée en Allemagne, immatriculée auprès du registre du tribunal local de Eschwege sous le numéro HRB No. 2786, ayant son siège social à Königsberger Str. 12, 37269 Eschwege, Allemagne (Mangold), lesdites Actions Mangold ayant une valeur marchande totale d'un montant de trois millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-trois euros et trente-deux centimes (EUR 3.777.563,32) et (ii) cent douze millions six cent quatre-vingt-quinze mille deux cent soixante-dix (112.695.270) actions représentant quatre-vingt-treize virgule quatre-vingt-dix pourcent (93,90%) du capital social émis qu'il détient dans Pacoma Limited (les Actions HKCo), une société dûment constituée et valablement existante selon les lois de Hong Kong, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1496654, ayant son siège social au 25<sup>th</sup> Floor, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong et qui a un capital social émis de HKD 138.926.261 divisé en 120.016.262 actions (HKCo), lesdites Actions HKCo ayant une valeur marchande totale d'un montant de douze millions quatre cent cinquante-neuf mille six cent quatre euros et quarante-et-un centimes (EUR 12.459.604,41).

En ce qui concerne Mangold:

L'apport en nature des Actions Mangold par l'Associé Unique à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société pour un euro (EUR 1,-), le solde devant être attribué au compte de réserve de la prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actions Mangold est documentée au notaire instrumentant par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Actions Mangold;
- les Actions Mangold sont entièrement libérées et l'Associé Unique est le seul titulaire des Actions Mangold et possède le droit d'en disposer;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la juste valeur marchande des Actions Mangold apportées à la Société, conformément aux comptes annuels de Mangold (les Comptes Annuels) tels qu'annexés à la présente, est d'au moins trois millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-trois euros et trente-deux centimes (EUR 3.777.563,32), et aucun changement substantiel n'est intervenu depuis la date des Comptes Annuels qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- conformément au droit applicable et aux statuts de Mangold, les Actions Mangold apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;



- aucune des Actions Mangold n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions Mangold et aucune des Actions Mangold n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions Mangold lui soient cédées;
- toutes les formalités requises en Allemagne afin de céder la propriété légale et économique des Actions Mangold à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Actions Mangold de l'Associé Unique à la Société.

En ce qui concerne HKCo:

L'apport en nature des Actions HKCo par l'Associé Unique à la Société sera entièrement affecté au compte de réserve de la p<sup>ri</sup>e d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature des Actions HKCo est documentée au notaire soussigné par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et le bénéficiaire économique des Actions HKCo;
- les Actions HKCo sont entièrement libérées et l'Associé Unique est le seul titulaire des Actions HKCo et possède le droit d'en disposer;
- fondée sur les principes comptables généralement acceptés, la juste valeur marchande des Actions HKCo apportées à la Société, conformément aux comptes annuels de HKCo (les Comptes Annuels) tels qu'annexés à la présente, est d'au moins douze millions quatre cent cinquante-neuf mille six cent quatre euros et quarante-et-un centimes (EUR 12.459.604,41), et aucun changement substantiel n'est intervenu depuis la date des Comptes Annuels qui aurait pu déprécier l'apport fait à la Société;
- conformément au droit applicable et aux statuts de HKCo, les Actions HKCo apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société;
- aucune des Actions HKCo n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions HKCo et aucune des Actions HKCo n'est sujette à une telle opération;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions HKCo lui soient cédées;
- toutes les formalités requises à Hong Kong afin de céder la propriété légale et économique des Actions HKCo à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport des Actions HKCo de l'Associé Unique à la Société.

*Troisième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

*Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique décide d'insérer de nouveaux articles 9, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 21 et 22, de modifier les articles existants 1, 6, 7, 8, 11, 13, 14, 17, 21, 23 et 24 des Statuts et par conséquent de refondre et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, d'insérer ou de changer les titres dans les Statuts.

Les Statuts tels que modifiés et refondus auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Définitions.** Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Affiliés	signifie, en ce qui concerne une Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun d'une tierce Personne, de la première Personne.
Allocation suite au Premier Refus	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associé Cédant	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Associé Forcé de Vendre	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.1.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.

Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Revenu Net Ajusté	aura la signification donnée à ce terme à l'article 13.1.
Revenu Net Ciblé	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Cédant	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.1.
Clôture	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés.
Conseil de Surveillance	signifie le conseil de surveillance de la Société.
Contrat de Cession de Parts Sociales	signifie tout contrat de cession de parts sociales qui pourra être conclu de temps à autre entre inter alia Pacoma International, HKCo, Pacoma Chine, Mangold, Pacoma Allemagne, M. Phillip Chuanze Liao, M. Yeechin Shiong Liao et la Société.
Date d'achèvement	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.4.
Date de Détermination	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Date d'Exercice	aura la signification donnée à ce terme à l'article 13.1.
Date du Paiement	aura la signification donnée à ce terme à l'article 13.2.
Détenteur des Droits	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Deuxième Notification de Participation	aura la signification donnée à ce terme à l'article 9.3.2.
Deuxième Période de Participation	aura la signification donnée à ce terme à l'article 9.3.2.
Documents de Transfert	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.3 et à l'article 12.1, selon le cas.
Droit de Vente Forcée	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.1.
Droits de Prémption	aura la signification donnée à ce terme à l'article 9.2.
Emploies Clés	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Filiale	à l'égard de la Société, aura la signification suivante: (i) une société où la composition de son conseil d'administration est contrôlée par la Société et à cet effet, la Société est considérée avoir le contrôle si elle a le droit de nommer ou de révoquer l'administrateur et/ou le droit de refuser la nomination ou la révocation de l'administrateur et/ou la nomination d'une personne en tant qu'administrateur découle nécessairement de sa fonction d'administrateur / gérant ou autre dirigeant de la Société; (ii) une société dans laquelle la Société détient plus de la moitié (1/2) des droits de vote, ou (iii) une société dont plus de la moitié (1/2) de son capital social émis est détenu par la Société (à l'exclusion de toute partie de celui-ci qui ne comporte aucun droit de participer, au-delà d'un montant spécifié, à une distribution de bénéfices ou remboursement de capital).
Gérants	signifie les personnes nommées en tant que membres du Conseil par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
HKCo	signifie Pacoma Limited.
Intérêt	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.3.
JIL	signifie Jiantou Investment (Hong Kong) Limited.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg, à Hong Kong, en RPC, aux Îles Vierges Britanniques et à Munich.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Mangold	signifie Mangold Industries GmbH.
Membres	signifie les personnes nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale et Membre signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Notification d'Achat Forcé	aura la signification donnée à ce terme à l'article 12.1.

Notification d'Expiration du Droit de Refus	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Notification du Transfert Nouveaux Titres	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Proportion d'Achat Forcé	aura la signification donnée à ce terme à l'article 9.2.
Notification de l'Exercice	aura la signification donnée à ce terme à l'article 12.1.
Notification de Vente Forcée	aura la signification donnée à ce terme à l'article 13.1.
Offrant	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.2.
Offre de Vente Forcée	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.1.
Option	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Pacoma Chine	signifie means Pacoma (China) Hydraulic Equipment Co., Ltd.
Pacoma Allemagne	signifie Pacoma GmbH.
Pacoma International	signifie Pacoma International Limited.
Pacte d'Associés	signifie tout pacte d'associés qui pourra être conclu entre les Associés et la Société de temps à autre.
Participant aux Droits Partie	aura la signification donnée à ce terme à l'article 9.3.2. signifie, selon le contexte, n'importe laquelle entre la Société, JIL ou Pacoma International et le terme Parties doit être interprété en conséquence.
Part Sociale Pro Rata	signifie, pour les besoins des Droits de Prémption, le rapport entre (a) le nombre de Parts Sociales (calculé sur une base comme-converti et diluée) détenu par le titulaire des Droits de Prémption et (b) le nombre total de Parts Sociales (calculé sur une base comme-converti et diluée) émises à ce moment-là (immédiatement avant l'émission de Nouveaux Titres donnant lieu à des Droits de Prémption).
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales du Cédant	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.1.
Parts Sociales Forcées	aura la signification donnée à ce terme à l'article 11.2.
Parts Sociales Offertes	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Privilégiées	signifie les parts sociales privilégiées nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et Part Sociale Privilégiée signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Rachetées	aura la signification donnée à ce terme à l'article 13.2.
Période du Droit d'Achat Forcé	aura la signification donnée à ce terme à l'article 12.1.
Période du Premier Refus	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Personne	les références à une « personne » comprennent un individu, une entreprise, une société, une association, un trust, une société en commandite, un gouvernement, un état, une autorité locale ou une autre organisation (dans tous les cas, ayant ou pas une personnalité juridique distincte) et les références à un individu comprennent ses représentants légaux, ses successeurs et ses ayants droit.
Première Notification de Participation	aura la signification donnée à ce terme à l'article 9.3.1.
Première Notification de Refus	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.5.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Président du Conseil de Surveillance	signifie le président du Conseil de Surveillance de temps à autre.
Prix d'Achat	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Prix de Rachat	aura la signification donnée à ce terme à l'article 13.2.
Prix par Part Sociale	aura la signification donnée à ce terme dans le Contrat de Cession de Parts Sociales.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 15.4.
RPC	signifie la République Populaire de Chine, à l'exclusion de, pour les besoins de ces Statuts, Hong Kong, la Région Administrative Spéciale de Macao et de

	Taiwan.
Société	signifie Pacoma Holding S.à r.l.
Société du Groupe	signifie n'importe laquelle de la Société, Mangold, Pacoma Allemagne, HKCo ou Pacoma Chine, et « Sociétés du Groupe » les désigne toutes collectivement.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.
Transfert	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.1.

### **Art. 2. Forme et Dénomination.**

2.1 La dénomination de la Société est «Pacoma Holding S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

2.2 La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Associé.

### **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, certificats de créance, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créances ou de titres participatifs.

3.3 La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités jugées appropriées.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5 La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

3.6 La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

### **Art. 5. Siège Social.**

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

5.2 Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.3 Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), représenté par douze mille cinq cent une (12.501) Parts Sociales divisées en douze mille cinq cent une (12.501) Parts Sociales Ordinaires,

ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et zéro (0) Parts Sociales Privilégiées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts.

#### **Art. 7. Parts Sociales.**

7.1 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

7.2 Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

7.4 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

7.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et par l'article 13, selon le cas.

#### **Art. 8. Cessions de Parts Sociales.**

8.1 Sans préjudice des articles 9, 10, 11 et 12, la cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi ne le prévoie autrement, et nonobstant toute disposition contraire dans les articles 9, 10, 11 et 12, toute cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

8.2 La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

8.3 La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du cédant et du cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 9. Droits de Prémption.**

9.1 Les Associés ont chacun un droit de première offre afin d'acheter, à concurrence de leur Part Sociale Pro Rata respective, tous les (ou une partie des) Nouveaux Titres (tels que définis à l'article 9.2 ci-dessous) que la Société peut émettre à toute Personne de temps à autre (les Droits de Prémption).

9.2 Pour les besoins de ces Statuts, «Nouveaux Titres» désigne les Parts Sociales Privilégiées, les autres Parts Sociales de la Société désignées comme parts sociales privilégiées, les Parts Sociales Ordinaires ou les parts sociales de la Société ayant des droits de vote, qu'ils soient à ce jour autorisées ou non, et les droits, options ou bons de souscription pour acheter ces Parts Sociales Privilégiées, Parts Sociales Ordinaires, autres parts sociales de la Société et tout titre de quelque espèce que ce soit, qui sont, ou peuvent devenir, convertibles ou échangeables en Parts Sociales Privilégiées, Parts Sociales Ordinaires, autres parts sociales de la Société ayant des droits de vote, à condition que le terme «Nouveaux Titres» n'inclut pas, dans la mesure du possible en vertu des lois applicables:

(a) les Parts Sociales Privilégiées émises en vertu du Contrat de Cession de Parts Sociales, y compris, mais sans s'y limiter, toute part sociale émise lors de l'exercice des droits d'option ou des bons de souscription y prévus;

(b) les Parts Sociales Ordinaires émises ou pouvant être émises à la conversion des Parts Sociales Privilégiées;

(c) tout titre émis dans le cadre d'un fractionnement de parts sociales, dividende de part sociale ou autre événement similaire dans lequel tous les titulaires de Droits de Prémption ont le droit de participer sur une base proportionnelle;

(d) tout titre émis lors de l'exercice, de la conversion ou de l'échange de tout titre émis si ce titre émis constitue un Nouveau Titre;

(e) un nombre déterminé de Parts Sociales Ordinaires (tel qu'ajusté pour tout dividende de part sociale, combinaisons, scissions, recapitalisations et incluant toutes ces parts sociales qui sont rachetées) réservées pour et pouvant être émises ou émises à des agents, administrateurs, employés, consultants ou conseillers des Sociétés du Groupe conformément aux options découlant de tout plan de stock-options ou d'incitation d'achat de titres qui est dûment approuvé conformément à l'article 22;

(f) des parts sociales émises dans le cadre d'un dividende ou d'une distribution sur les parts sociales de la Société ou toute part sociale émise en relation avec tout événement pour lequel l'ajustement du prix de conversion applicable pour les Parts Sociales Privilégiées est fait en vertu de ces Statuts;

(g) des Parts Sociales Ordinaires ou toute preuve d'endettement, parts sociales (autres que les Parts Sociales Privilegiées et les Parts Sociales Ordinaires) ou autres titres, directement ou indirectement convertibles ou échangeables en Parts Sociales Ordinaires émises en vertu d'une acquisition de bonne foi, une fusion, une consolidation, une alliance stratégique, une licence de technologie ou une combinaison d'affaires similaire ou une opération stratégique dûment approuvée conformément à l'article 22; ou

(h) tous titres émis à des banques, des prêteurs, ou loueurs d'équipement conformément aux termes de tout prêt, d'une ligne de crédit, d'un contrat bancaire de financement d'une location d'équipement tels que dûment approuvés conformément à l'article 22.

### 9.3 Procédures

9.3.1 Dans le cas où la Société propose d'entreprendre une émission de Nouveaux Titres à toute Personne (dans le cadre d'une seule transaction ou d'une série de transactions liées), chaque détenteur de Droits de Prémption se verra remettre une notification écrite de son intention d'émettre de Nouveaux Titres (la Première Notification de Participation), décrivant la quantité et le type de Nouveaux Titres, le prix et les conditions générales selon lesquelles la Société propose d'émettre ces Nouveaux Titres. Chaque titulaire de Droits de Prémption aura vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de cette Première Notification de Participation d'accepter par écrit d'acquérir, à concurrence de sa Part Sociale Pro Rata de ces Nouveaux Titres, au prix et selon les termes et conditions spécifiés dans la Première Notification de Participation, en notifiant par écrit à la Société et en y indiquant la quantité de Nouveaux Titres à acheter (qui ne doivent pas dépasser sa Part Sociale Pro Rata). Si un titulaire de Droits de Prémption ne consent pas par écrit dans cette période de vingt (20) Jours Ouvrables à acquérir les Nouveaux Titres, alors ce titulaire renonce à son droit d'acquérir les Nouveaux Titres à concurrence de sa Participation.

9.3.2 Si un titulaire de Droits de Prémption omet ou refuse d'exercer ses Droits de Prémption conformément à l'article 9.3.1 ci-dessus, la Société doit promptement en aviser (la Deuxième Notification de Participation) l'autre titulaire du Droit de Prémption qui a exercé ses Droits de Prémption (le Participant aux Droits) conformément à l'article 9.3.1 ci-dessus. Le Participant aux Droits aura cinq (5) Jours Ouvrables à partir de la date de la Deuxième Notification de Participation (la Deuxième Période de Participation) pour informer la Société de son intention d'acquérir plus que sa Part Sociale Pro Rata de ces Nouveaux Titres, en indiquant le nombre de Nouveaux Titres additionnels qu'il propose d'acquérir.

9.4 A l'expiration de la Deuxième Période de Participation ou dans le cas où aucun titulaire des Droits de Prémption n'exerce les Droits de Prémption dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'émission de la Première Notification de Participation, la Société aura par la suite cent vingt (120) Jours Ouvrables pour vendre les Nouveaux Titres décrits dans la Première Notification de Participation (à l'égard desquels les Droits de Prémption n'ont pas été exercés) au même prix ou à un prix plus élevé et à des conditions autres que le prix qui ne soient pas plus favorables à leurs acheteurs que celles indiquées dans la Première Notification de Participation. Dans le cas où la Société n'a pas émis et vendu ces Nouveaux Titres dans cette période de cent vingt (120) jours, la Société ne pourra, par la suite, pas émettre ou vendre de Nouveaux Titres sans avoir préalablement offert ces Nouveaux Titres aux titulaires des Droits de Prémption conformément au présent article 9.

### Art. 10. Restrictions de Transfert.

10.1 A moins que cela ne soit permis par l'article 10.3, l'article 11 et l'article 12, jusqu'à la clôture de l'achat des Parts Sociales en vertu de l'Option ou à la clôture du rachat prévu à l'article 13 par JIL, aucune Part Sociale détenue par Pacoma International ou aucun intérêt y afférent ne peut, directement ou indirectement, être vendu, cédé, hypothéqué, transféré, gagé ou autrement aliénées (une disposition ou une cession dans une telle manière doivent ci-après être définies comme un Transfert) sans l'autorisation préalable écrite de JIL.

10.2 Aucun cessionnaire de Parts Sociales ne pourra devenir Associé, et aucune Part Sociale ne pourra être transférée sur les livres et registres de la Société, jusqu'à ce que tous les faits suivants se produisent:

(a) le cédant et le cessionnaire signent un contrat de transfert de ces Parts Sociales dans la forme et selon des termes satisfaisants pour la Société;

(b) le cessionnaire signe un contrat écrit, dans la forme et selon des termes satisfaisants pour l'autre Partie, en vertu duquel le cessionnaire assume tous les droits et obligations du cédant en vertu du Pacte d'Associés et accepte d'être lié et assujéti à toutes les termes et conditions du Pacte d'Associés; et

(c) le cessionnaire a obtenu toutes les autorisations ou les approbations requises par lui en vertu des lois et règlements applicables, y compris, en particulier, le droit de la concurrence d'Allemagne ou de l'UE.

Pour éviter tout doute, si JIL transfère ses Parts Sociales à un tiers, ce tiers ne bénéficiera pas de l'Option d'achat de Parts Sociales supplémentaires par Pacoma International conformément à l'article 4.8 du Contrat de Cession de Parts Sociales.

10.3 Nonobstant toute disposition contraire, dans le cas où M. Phillip Chuanze Liao ne serait plus en mesure d'occuper la fonction de directeur général et Membre du Conseil de Surveillance de la Société, les Parts Sociales détenues par Pacoma International ou tout intérêt y afférent pourront être Transférés, à condition que JIL ait le droit d'exercer son Droit de Premier Refus en vertu de l'article 10.5 et l'article 12. Dans le cas d'une vente de la Société par les deux Associés, Pacoma International ne recevra aucun paiement sur les produits de la vente à moins que JIL ait d'abord reçu le plus élevé



entre (i) la Part Sociale Pro-Rata de JIL dans le montant de l'actif net de la Société tel qu'audité, ou (ii) le Prix d'Achat majoré d'un taux d'intérêt non composé de dix pour cent (10%) par an (l'Intérêt). Pour éviter tout doute, si le montant du produit de la vente provenant de la vente de la Société est inférieur au montant le plus élevé mentionné ci-dessus, Pacoma International devra payer à JIL un montant tel que JIL puisse recevoir le montant le plus élevé mentionné ci-dessus. Si le montant du produit de la vente provenant de la vente de la Société est supérieur au montant le plus élevé mentionné ci-dessus, alors le produit de la vente devra être réparti entre les Associés au prorata.

10.4 Toute vente, transfert, cession, gage, hypothèque prétendues ou toute autre aliénation de tout ou partie des Parts Sociales non accomplies dans le strict respect de ces Statuts seront, entre les Parties, nulles et non avenues et sans effet, et la Société s'engage à ne pas effectuer un tel transfert ni ne traiter tout cessionnaire présumé en tant que titulaire de ces parts sociales sans l'approbation de chaque Associé.

#### 10.5 Droit de Premier Refus

Si un Associé reçoit une offre d'un tiers de bonne foi (pour éviter tout doute, un tiers de bonne foi est une Personne n'agissant pas au nom et pour compte de l'une des Parties ou de leurs Affiliées) d'acheter, de vendre ou de transférer toute Part Sociale détenue par lui (l'Associé Cédant), l'Associé Cédant doit le notifier promptement par écrit (la Notification du Transfert) à l'autre Associé (le Détenteur des Droits) avant cette vente ou ce transfert. La Notification du Transfert doit décrire de manière raisonnable le détail de la vente ou du transfert proposé, y compris, sans limitation, le nombre de Parts Sociales qui seront vendues ou transférées (les Parts Sociales Offertes), la nature de cette vente ou de ce transfert, la contrepartie devant être versée, et le nom et l'adresse de chaque acheteur ou cessionnaire potentiel. Le Détenteur des Droits aura le droit de premier refus énoncé dans le présent article.

(a) Le Détenteur des Droits aura le droit, exerçable au moyen d'une notification écrite (la Notification du Premier Refus) à l'Associé Cédant et la Société dans les quinze (15) jours après réception de la Notification du Transfert (la Période du Première Refus) de son choix d'exercer son droit de premier refus en vertu des présentes Statuts. La Notification du Premier Refus doit énoncer le nombre de Parts Sociales Offertes que le Détenteur des Droits souhaite acheter, dont le montant ne doit pas dépasser l'Allocation suite au Premier Refus (telle que définie ci-dessous) de ce Détenteur des Droits.

(b) Le Détenteur des Droits aura le droit d'acheter le nombre de Parts Sociales Offertes (l'Allocation suite au Premier Refus) équivalent au produit obtenu en multipliant le nombre total de Parts Sociales Offertes par une fraction dont le numérateur est le nombre de Parts Sociales détenues par ce Détenteur des Droits au moment de la transaction et dont le dénominateur est le nombre total de Parts Sociales détenues par tous les Associés (moins les Parts Sociales détenues par l'Associé Cédant) au moment de la transaction. Un Détenteur des Droits n'aura pas le droit d'acheter de Part Sociale Offerte à moins qu'il n'exerce son droit de premier refus au cours de la Période du Première Refus d'acheter jusqu'à la totalité de son Allocation suite au Premier Refus des Parts Sociales Offertes.

(c) Le dixième (10<sup>ème</sup>) jour après l'expiration de la Période du Première Refus, la Société devra envoyer une notification écrite (la Notification d'Expiration du Droit de Refus) à l'Associé Cédant spécifiant que (i) la totalité des Parts Sociales Offertes ont été achetées par le Détenteur des Droits d'exercer son droit de premier refus ou (ii) le Détenteur des Droits n'a pas acheté la totalité des Parts Sociales Offertes et dans ce cas la Notification d'Expiration du Droit de Refus précisera la Proportion d'Achat Forcé (tel que défini ci-dessous) des Parts Sociales Offertes restantes pour les besoins du Droit d'Achat Forcé décrit à l'article 12 ci-dessous.

10.6 Le prix d'achat des Parts Sociales Offertes qui devront être achetées par le Détenteur des Droits qui exerce son droit de premier refus sera le prix indiqué dans la Notification du Transfert, mais seront payables conformément à l'article 10.7 ci-dessous. Si le prix d'achat dans la Notification du Transfert comprend une contrepartie autre qu'en espèces, la valeur équivalente en espèces de la contrepartie autre qu'en espèces sera déterminée de bonne foi par le Conseil de Surveillance, dont l'évaluation liera le Détenteur des Droits et l'Associé Cédant, à moins qu'il y ait fraude ou erreur manifeste. Si le Conseil de Surveillance ne trouve pas un accord sur cette valeur en espèces dans les trente (30) jours après la date de la Notification du Transfert, l'évaluation sera faite par un évaluateur de compétence reconnue à l'échelle internationale choisie par le Conseil de Surveillance, dont l'évaluation sera déterminante, finale et liera le Détenteur des Droits et l'Associé Cédant.

10.7 Le paiement du prix d'achat des Parts Sociales Offertes acquises par le Détenteur de Droits sera fait dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la date de la Notification d'Expiration du Droit de Refus. Le paiement du prix d'achat sera effectué par virement bancaire ou par chèque selon les directives de l'Associé Cédant en contrepartie de la livraison des Parts Sociales Offertes qui seront achetées à un endroit convenu entre les parties et à l'heure de la clôture prévue à cet effet.

10.8 Si un Détenteur de Droits exerce son droit de premier refus pour acheter les Parts Sociales Offertes, alors, au moment de la cession des Parts Sociales Offertes en contrepartie du paiement correspondant, l'Associé Cédant n'aura pas d'autres droits en tant que titulaire de ces Parts Sociales Offertes, et l'Associé Cédant émettra sans délai tout certificat attestant ces Parts Sociales Offertes qui devra être remis à la Société dans le cadre du transfert à tel Détenteur des Droits et signera les instruments de transfert applicables, et la Société devra effectuer ce transfert et devra procéder à la mise à jour du registre des associés pour refléter ce transfert à la date du transfert des Parts Sociales Offertes en contrepartie du paiement correspondant.

10.9 Si le Détenteur des Droits n'a pas choisi d'acheter la totalité des Parts Sociales Offertes, dans ce cas la vente des Parts Sociales Offertes restantes sera soumise au Droit d'Achat Forcé visé à l'article 12 ci-dessous.

### **Art. 11. Droit de Vente Forcée.**

11.1 A partir de la Clôture jusqu'au cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la Clôture, si un Associé (le Cédant) souhaite vendre la totalité de ses Parts Sociales dans la Société (les Parts Sociales du Cédant) à un tiers de bonne foi (l'Offrant) qui fait une offre ferme pour acquérir la totalité des Parts Sociales de la Société (l'Offre de Vente Forcée), le Cédant peut exiger que l'autre Associé (l'Associé Forcé de Vendre) vende et transfère la totalité de ses Parts Sociales à l'Offrant (ou selon les directives de l'acheteur potentiel) en conformité avec les dispositions de cet article 11 (le Droit de Vente Forcée), à condition que le prix d'achat offert pour les cent pourcent (100%) de la Société soit supérieur à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-).

11.2 Le Cédant peut exercer le Droit de Vente Forcée en donnant un avis écrit à cet effet (la Notification de Vente Forcée) à tout moment avant le transfert des Parts Sociales Forcées à l'Offrant. La Notification de Vente Forcée devra préciser que l'Associé Forcée de Vendre est tenu de transférer toutes ses Parts Sociales (les Parts Sociales Forcées) en vertu du présent article, la personne à laquelle les Parts Sociales Forcées devront être transférées, la contrepartie payable pour les Parts Sociales Forcées qui devra être, pour chaque Part Sociale Forcée, un montant égal au prix par part sociale offert par l'Offrant pour les Parts Sociales du Cédant, et la date proposée pour le transfert.

11.3 Dans les quinze (15) Jours Ouvrables suivant l'envoi de la Notification de Vente Forcée par le Cédant à l'Associé Forcé de Vendre, l'Associé Forcé de Vendre doit préparer et avoir, pour la livraison immédiate, tous les documents, contrats et déclarations nécessaires en version finale pour effectuer et réaliser la vente des Parts Sociales Forcées selon les termes de l'Offre de Vente Forcée, à l'exception de toutes informations sur lesquelles un accord n'a pas été trouvé ou mises à disposition de l'Associé Forcé de Vendre (les Documents de Transfert), et doit fournir des copies de ces documents, contrats et déclarations au Cédant et à la Société.

11.4 Par notification écrite à l'Associé Forcé de Vendre et à la Société, le Cédant doit confirmer (entre autres) la date d'expiration de l'Offre de Vente Forcée (la Date d'Achèvement), et l'Associé Forcé de Vendre devra immédiatement et, en tout cas, au plus tard dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date où la notification écrite est donnée, livrer les Documents de Transfert tels que complétés et dûment signés par lui au Cédant.

### **Art. 12. Droit d'Achat Forcé.**

12.1 Dans la mesure où le Détenteur de Droits n'a pas exercé son droit de premier refus à l'égard de la totalité des Part Sociales Offertes, le Détenteur des Droits bénéficiera du Droit d'Achat Forcé tel que prévu ci-après.

(a) Le Détenteur des Droits aura le droit, exerçable moyennant notification écrite (la Notification d'Achat Forcé) à l'Associé Cédant dans les dix (10) jours après réception de la Notification d'Expiration du Droit de Refus (le Période du Droit d'Achat Forcé), de participer à cette vente des Parts Sociales selon les mêmes termes et conditions énoncées dans la Notification du Transfert. La Notification du Transfert énoncera le nombre de Parts Sociales que le Détenteur de Droits souhaite inclure dans cette vente ou transfert, dont le montant ne doit pas dépasser la Proportion d'Achat Forcé (telle que définie ci-dessous) de ce Détenteur des Droits. Dans la mesure où le Détenteur des Droits exerce tel droit de participation conformément aux termes et conditions énoncées ci-dessous, le nombre de Parts Sociales que l'Associé Cédant peut vendre dans la transaction sera réduit en conséquence.

(b) Le Détenteur des Droits peut vendre tout ou partie de ce nombre de Parts Sociales qu'il détient, lequel sera égal au produit obtenu en multipliant (x) le nombre total des Parts Sociales Offertes sous réserve du Droit d'Achat Forcé prévu par le présente par (y) une fraction dont le numérateur sera le nombre des Parts Sociales détenues par le Détenteur de Droits au moment de la vente ou du transfert et dont le dénominateur sera le nombre combiné de Parts Sociales détenues à ce moment par tous les Détenteurs de Droits (la Proportion d'Achat Forcé).

(c) Le Détenteur de Droits participera à la vente en fournissant promptement à l'Associé Cédant, dans le but du transfert à l'acheteur potentiel, les documents de transfert suivants (collectivement, les Documents de Transfert): le document de transfert pertinent (dûment signé par les Détenteur des Droits participant), ainsi que les certificats y relatifs représentant le nombre des Parts Sociales que ce Détenteur de Droits décide de vendre.

12.2 Les Documents de Transfert que le Détenteur des Droits participant devra livrer à l'Associé Cédant conformément à l'article 12.1 (c) seront livrés à l'acheteur potentiel à l'achèvement de la vente des Parts Sociales conformément aux termes et conditions contenus dans la Notification du Transfert, et l'Associé Cédant devra simultanément remettre à tel Détenteur des Droits telle partie des produits de la vente auxquels ce Détenteur des Droits a droit en raison de sa participation à cette vente. Dans la mesure où le ou les acquéreurs potentiels interdisent une telle cession ou refusent d'acheter les parts sociales ou d'autres titres par un Détenteur des Droits exerçant son Droit d'Achat Forcée ci-dessous, l'Associé Cédant ne pourra vendre à cet acheteur ou acheteurs potentiels aucune Part Sociale à moins que et jusqu'à ce que, en même temps que la vente, l'Associé Cédant n'achète ces parts sociales ou autres titres par ce Détenteur des Droits.

12.3 Dans la mesure où le Détenteur des Droits décide de ne pas acheter ou de ne pas participer à la vente des Parts Sociales visées par la Notification du Transfert, sous réserve de l'article 12 des présentes, l'Associé Cédant pourra, au plus tard soixante (60) Jours Ouvrables après la livraison de la Notification du Transfert à la Société et au Détenteur des Droits, conclure un transfert des Parts Sociales visées par la Notification du Transfert que le Détenteur de Droits n'a pas choisi d'acheter au même prix tel que spécifié dans la Notification du Transfert et selon d'autres termes qui ne devront pas être substantiellement différents de ceux décrits dans la Notification du Transfert, à condition que le cessionnaire



concerné émette un contrat d'adhésion standard aux Parties par le biais duquel il accepte d'être lié par tous les termes et conditions du Pacte d'Associés en tant qu'Associé Cédant. Tout transfert proposé à un prix différent ou à des conditions substantiellement différentes de celles décrites dans la Notification du Transfert, ainsi que tout transfert ultérieur de toute Part Sociale par l'Associé Cédant, seront encore soumis au droit de premier refus et aux Droits d'Achat Forcé du Détenteur des Droits et exigeront le respect par l'Associé Cédant des procédures décrites à l'article 9 et à l'article 12.

#### **Art. 13. Droits de Rachat.**

13.1 Dans le cas où le Revenu Net Ajusté de 2014 est inférieur à quatre-vingts pourcent (80%) du Revenu Net Ciblé (ou à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-)), JIL aura le droit de demander à la Société de racheter les Parts Sociales Privilégiées détenues par JIL. Dès réception de la notification écrite de JIL indiquant son intention de racheter les Parts Sociales Privilégiées (Notification d'Exercice), la Société payera à JIL en deux versements le plus élevé entre (i) la part sociale pro rata de JIL dans le montant audité de l'actif net la Société, ou (ii) le Prix d'Achat majoré de l'Intérêt. Pour éviter tout doute, la date de la Notification d'Exercice sera considérée être la date à laquelle la Notification d'Exercice sera transmise à la Société (la Date d'Exercice). JIL doit fournir la Notification d'Exercice dans les six (6) mois suivant la Date de Détermination. Le premier paiement sera effectué dans l'année suivant la Date D'exercice et consistera en l'Intérêt accru depuis la Clôture jusqu'à la date à laquelle le premier versement est effectué. Le deuxième versement sera effectué dans les deux (2) ans suivant la Date d'Exercice et consistera au prix d'achat et l'Intérêt accru depuis le paiement du premier versement jusqu'à la date à laquelle le deuxième versement est effectué. Après paiement intégral du montant le plus élevé mentionné ci-dessus, tous les droits de JIL en tant qu'associé de la Société prendront fin et seront annulés. Pour éviter tout doute, le Revenu Net Ajusté sera le résultat net consolidé audité des Sociétés du Groupe après déduction de tous les revenus et les coûts non récurrents. Aux fins du présent article 13.1, Pacoma International garantira les obligations de paiement de la Société et ne seront pas soumises à la condition préalable de l'évaluation minimale prévue à l'article 22.3 (c).

13.2 Sous réserve de l'article 13.1 et à condition que JIL n'ait pas exercé l'Option, si la Société, ou une de ses Filiales, ne peuvent pas être inscrites sur le Main Board of The Stock Exchange of Hong Kong Limited, le NASDAQ Stock Market, Inc., le New York Stock Exchange ou toute autre bourse au plus tard le cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la Clôture, la Société et Pacoma International, à la demande de JIL (laquelle demande doit être transmise à la Société au plus tard six (6) mois avant le cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la Clôture), rachèteront les Parts Sociales Privilégiées détenues par JIL (les Parts Sociales Rachetées) au prix le plus élevé entre (i) la part sociale pro rata de JIL dans le montant audité de l'actif net la Société, ou (ii) le Prix d'Achat majoré de l'Intérêt (le Prix de Rachat). Ce rachat et le paiement effectif du Prix de Rachat doivent être intégralement effectués au plus tard le cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la Clôture (la Date du Paiement). Si le montant du Prix de Rachat n'est pas payé avant ou à la date d'échéance, ce montant sera majoré des intérêts de pénalité à un taux égal à dix pour cent (10%) par an, calculé à partir du premier jour suivant la Date du Paiement jusqu'à la date où le paiement est reçu par JIL, à condition que, dans aucun cas, le taux d'intérêt dépassera celui autorisé par la loi applicable. Si après la clôture de l'achat des Parts Sociales en vertu de l'Option, Pacoma International devient l'associé minoritaire de la Société et à condition que (a) la Famille Liao continue à détenir au moins soixante pourcent (60%) de participation dans Pacoma International et a le pouvoir décisionnel sur toutes les affaires de Pacoma International, (b) Pacoma International continue à détenir au moins trente-trois pourcent (33%) des Parts Sociales de la Société, et (c) M. Phillip Chuanze Liao continue d'être en mesure de gérer les affaires de la Société, alors Pacoma International aura une option de vente sur ses Parts Sociales à l'égard de JIL (au montant le plus élevé entre (i) un prix par Part Sociale qui n'est pas inférieur au prix par Part Sociale tel que prévu par l'Option, ou (ii) la part sociale pro rata de Pacoma International dans le montant audité de l'actif net la Société) dans le cas où la Société ne deviendra pas publique dans les cinq (5) ans suivant la clôture de l'achat de Parts Sociales en vertu de l'Option. La notification pour l'exercice de l'option de vente sera envoyée à la Société au plus tard six (6) mois avant le cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la clôture de l'achat des Parts Sociales en vertu de l'Option, et le paiement effectif du prix total sera achevé au plus tard le cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de la clôture de Parts Sociales en vertu de l'Option. Pacoma International n'aura plus les mêmes droits de veto que JIL après le transfert des Parts Sociales en vertu de l'option de vente.

13.3 Si les actifs de la Société disponibles pour le rachat des Parts Sociales Rachetées selon la loi ou autrement à la Date du Paiement sont insuffisants pour racheter la totalité des Parts Sociales Rachetées à la Date du Paiement, tout actif disponible pour le rachat des Parts Sociales Rachetées sera alloué à JIL pour payer une partie du Prix de Rachat.

#### **Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

14.1 Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

14.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

### **Art. 15. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales.**

15.1 Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14h30. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

15.2 Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.3 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

15.4 Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

15.5 Lorsque la (les) résolution(s) doivent/doit être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

### **Art. 16. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.**

16.1 Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique ou (ii) d'Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2 Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

16.3 Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

16.4 Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

16.5 Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

16.6 Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

16.7 Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

16.8 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

16.9 Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux Assemblées Générales.

### **Art. 17. Administration.**

17.1 La Société est administrée par un ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

17.2 Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

17.3 Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

### **Art. 18. Réunion du Conseil.**

18.1 Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les

autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

18.2 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux (2) Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

18.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

18.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

18.5 Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

18.6 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion. Sous réserve et sans préjudice de l'article 22, les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

18.7 Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

18.8 Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

18.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

18.10 L'article 18 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

**Art. 19. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

#### **Art. 20. Conseil de Surveillance.**

20.1 La Société aura un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membre(s) qui ne doivent pas nécessairement être Associés. Seuls des individus peuvent être Membres du Conseil de Surveillance. Un Membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par le biais d'une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

20.2 JIL aura le droit de nommer un (1) Membre du Conseil de Surveillance et de révoquer ce Membre du Conseil de Surveillance et de nommer une autre personne à sa place moyennant notification écrite à la Société. Pour éviter tout doute, «nommer» signifie que JIL désigne un candidat et que les Associés élisent ensuite ce candidat conformément à sa désignation lors d'un vote en Assemblée Générale. Pacoma International aura le droit de nommer deux (2) Membres du Conseil de Surveillance et de révoquer ces Membres du Conseil de Surveillance et de nommer d'autres personnes à leur place moyennant notification écrite à la Société. L'article 20.2, phrase 2, s'applique en conséquence.

20.3 Sous réserve de l'approbation de JIL, Pacoma International aura le droit de nommer le Président du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de surveillance aura le pouvoir et l'autorité qui lui sont attribués par la loi, par le Pacte d'Associés et les présents Statuts ainsi que ceux qui lui sont délégués par le Conseil de Surveillance. Dans le cas où JIL exerce l'Option (telle que définie dans le Contrat de Cessions de Parts Sociales), JIL aura le droit de nommer et de révoquer le Président du Conseil de Surveillance et deux (2) Membres du Conseil de Surveillance en vertu du présent article.

20.4 Il est du devoir du Conseil de Surveillance de superviser la gestion du Conseil et le cours habituel des affaires de la Société et l'entreprise qui lui est liée. Le Conseil de Surveillance assiste le Conseil en lui donnant des conseils. Dans

l'accomplissement de leurs devoirs, les Membres du Conseil de Surveillance agiront dans l'intérêt de la Société et l'entreprise qui lui est liée. Le Conseil de Surveillance se réunira chaque fois qu'un Membre du Conseil de Surveillance ou du Conseil le jugera opportun. Lors de résolutions du Conseil de Surveillance, chaque Membre du Conseil de Surveillance peut exprimer une (1) voix. Le Conseil devra, sur demande mais au moins une fois par an, informer par écrit le Conseil de Surveillance sur la ligne stratégique d'entreprise, sur les risques généraux et financiers et sur la gestion et le système de contrôle de la Société.

#### **Art. 21. Réunions du Conseil de Surveillance.**

21.1 Le Conseil de Surveillance nommera un Président du Conseil de Surveillance parmi ses Membres tels que nommés en vertu de l'article 20.3 ci-dessus et peut désigner un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un Membre et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Président du Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres Membres nommeront un autre Président du Conseil de Surveillance pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote pris à la majorité simple des Membres présents et/ou représentés à cette réunion.

21.2 Des réunions des Membres du Conseil de Surveillance qui seront déterminées par le Conseil de Surveillance devront se tenir sur une base régulière, mais au moins quatre (4) fois par an. Une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour) sera envoyée au moins vingt (20) Jours Ouvrables au préalable (ou une période plus courte à condition que tous les Membres soient d'accord) à tous les Membres pour chaque réunion, ou dans le cas d'une réunion pour laquelle il a été proposé de la tenir par conférence téléphonique ou tout autre moyen électronique à laquelle les Membres ne sont pas tenus d'être physiquement présents, une convocation écrite (comprenant l'ordre du jour) sera envoyée pour cette réunion au moins cinq (5) Jours Ouvrables au préalable (ou une période plus courte à condition que tous les Membres soient d'accord) à tous les Membres.

21.3 Le quorum nécessaire pour statuer lors de toute réunion du Conseil de Surveillance ou toute réunion d'un comité des Membres est de deux (2) Membres, qui doivent comprendre au moins un Membre nommé par chacun de JIL et Pacoma International. A défaut de quorum, la réunion sera ajournée à la date (pas avant une semaine depuis la date de la réunion initiale) et au lieu qui seront déterminés par les Membres présents. Si lors de cette réunion ajournée un quorum n'est pas atteint une heure après l'heure fixée pour la reprise de l'assemblée, la réunion sera de nouveau ajournée à un autre date (pas avant une semaine depuis la date de la réunion ajournée) et lieu qui seront déterminés par les Membres présents. Si lors de cette réunion ajournée de nouveau le quorum ne sera pas atteint dans une heure, alors les Membres présents constitueront le quorum.

21.4 Tout Membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou moyen de communication similaire permettant (i) à tous les Membres présents à la réunion d'être identifiés, (ii) à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler entre elles, (iii) la transmission de la réunion sur une base continue et (iv) aux Membres de délibérer valablement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication sera considérée avoir été tenue à Luxembourg.

21.5 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil de surveillance peut également être prise par écrit, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent. Une telle résolution écrite consistera en un ou plusieurs documents contenant la résolution et signés, manuellement ou électroniquement moyennant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois) par chaque Membre. La date de cette résolution sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 22. Niveau de décision.**

22.1 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans ces Statuts, toute action à prendre par ou au nom de toute Société du Groupe concernant les sujets ci-dessous requièrent le vote affirmatif du Membre du Conseil de Surveillance nommés par JIL:

(a) l'augmentation ou la réduction du capital social nominal de toute Société du Groupe, l'augmentation ou la réduction de son capital social ou compte de prime d'émission ou fond de réserve pour la réduction du capital, ou subdivision ou consolidation de toute part sociale de son capital ou l'émission de toute part sociale de toute Société du Groupe;

(b) la variation, la modification ou l'abrogation de tout droit attaché à toute part sociale de toute Société du Groupe;

(c) la modification ou l'ajout à tout acte constitutif et statuts (ou documents constitutifs équivalents) de toute Société du Groupe;

(d) la fusion avec ou l'acquisition de toute filiale ou l'acquisition de toute part sociale, obligations, débentures, titres ou autres dettes dans toute autre société;

(e) la fusion ou consolidation avec ou dans une autre société, ou la reconstruction ou la fusion des activités de toute Société du Groupe de l'entreprise ou l'acquisition de toute entreprise;

(f) sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, la promotion ou la prise de toute mesure pour effectuer la liquidation ou l'adoption de toute résolution visant à liquider toute Société du Groupe;

(g) la vente ou la cession de tout ou une partie substantielle des actifs, de l'entreprise ou de l'activité de toute Société du Groupe si le montant concerné est supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour un seul élément ou pour

un certain nombre d'éléments connexes dans l'ensemble (autres que les ventes de produits ou de services dans le cours normal des affaires), ou le changement de la ligne d'activité principale de toute Société du Groupe;

(h) la modification de la fin des exercices sociaux, l'audit ou les politiques et pratiques comptables ou les réviseurs d'entreprise de toute Société du Groupe;

(i) sous réserve du Pacte d'Associés, la conclusion de toute transaction avec un Associé ou un Affilié d'un Associé ou la conclusion de toute transaction qui n'est pas effectuée ou négociée aux conditions du marché ou sans paiement d'aucun frais, charge ou autre somme à cette personne, à l'exception des transactions qui ont été ainsi approuvées;

(j) la conclusion de toute opération de financement dans laquelle le prix offert pour chaque part sociale est inférieur au Prix par Part Sociale;

(k) l'engagement de toute dépense de capital excédant un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) individuellement ou en totalité au cours d'un exercice social par toutes ou qu'une partie des Sociétés du Groupe;

(l) toute décision sur des questions relatives à une quelconque offre publique des Parts Sociales de la Société, y compris, sans limitation, l'évaluation, les délais et le choix de la bourse pour une telle offre publique;

(m) l'adoption ou la modification de toute part sociale ou d'un régime d'intéressement d'achat de parts sociales ou d'un plan d'options d'achat;

(n) l'engagement ou le règlement de tout litige dont le montant dépasse deux cent mille euros (EUR 200.000,-);

(o) la création ou la permission que puisse exister tout nantissement, gage, privilège, frais ou charges de toute nature au-delà d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) sur les actifs de toute Société du Groupe;

(p) la conduction de tout financement par dette ou par crédit-bail qui provoquerait que la proportion entre endettement et capitaux propres de la Société dépasse soixante pourcent (60%), ou la conduction de tout financement par dette ou par crédit-bail après que la proportion entre endettement et capitaux propres de la Société ait dépassée soixante pourcent (60%);

(q) toute augmentation de plus de vingt pourcent (20%) de la rémunération totale de tous les employés du Groupe de Sociétés au cours d'une année, y compris les Employés Clés;

(r) le changement de l'utilisation des bénéfices tels que définis dans le Contrat de Cession de Parts Sociales;

(s) sous réserve des lois applicables, la nomination de tout individu en tant que représentant légal, président du conseil, chef de la direction ou chef des finances de toute Société du Groupe (autre que la nomination du président du conseil de toute Société du Groupe avant que JIL exerce l'Option);

(t) toute question importante qui sort du cours normal des activités de toute Société du Groupe (dont le montant dépasse cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) pour une seule question ou au total au cours d'une période de 12 mois); ou

(u) le budget annuel de toute Société du Groupe.

22.2 Pour éviter tout doute, dans le cas où toute action nécessitant l'approbation du Conseil de Surveillance comprenant le Membre nommé par JIL requiert l'approbation d'un ou plusieurs sujets énoncés à l'article 13.1, la Société devra soumettre tous ces sujets au Conseil de Surveillance comprenant le Membre nommé par JIL pour approbation.

22.3 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans ces Statuts, toute décision à prendre par ou pour le compte de la Société concernant les questions ci-dessous requerra le vote affirmatif de tous les Associés:

(a) toute décision visant à autoriser, créer ou émettre des parts sociales de toute catégorie ou série de titres de la Société ayant des droits ou des préférences ou des privilèges supérieurs ou égaux aux Parts Sociales Privilégiées, en ce qui concerne le vote, le dividende, le remboursement, la conversion, la liquidation ou d'autres droits, ou l'émission de nouveaux titres de la Société à un prix inférieur au prix d'émission des Parts Sociales Privilégiées, à l'exception de l'émission de toute part sociale conformément au Contrat de Cession de Parts Sociales ou à l'exercice d'options ou de bons de souscription y prévus;

(b) tout rachat ou annulation de toute Part Sociale Ordinaire ou de toute Part Sociale Privilégiée de la Société autre que le rachat de Part Sociale Privilégiée applicable en vertu du Pacte d'Associés;

(c) sous réserve de l'article 13, toute vente de la totalité des parts sociales détenues par un Associé à une évaluation de la Société inférieure à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-); et

(d) le changement de la taille autorisée du Conseil de Surveillance.

22.4 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans ces Statuts, si à la suite de la clôture de l'achat des Parts Sociales en vertu de l'Option par JIL, Pacoma International devient l'associé minoritaire de la Société et à condition que (a) la Famille Liao continue à détenir au moins soixante pourcent (60%) de la participation dans Pacoma International et le pouvoir décisionnel sur toutes les affaires sociétaires de Pacoma International, (b) Pacoma International continue à détenir au moins le trente-trois pourcent (33%) des Parts Sociales dans la Société, et (c) M. Phillip Chuanze Liao continue d'être en mesure de gérer les affaires de la Société, alors jusqu'au cinquième (5<sup>ème</sup>) anniversaire de l'achat de Parts Sociales en vertu de l'Option par JIL, toute décision à prendre par ou pour le compte des Sociétés du Groupe concernant les questions énumérées à l'article 22.1 exigera le vote affirmatif du Membre nommé par Pacoma International.



### **Art. 23. Procès-verbaux des réunions du Conseil et du Conseil de Surveillance ou procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.**

23.1 Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

23.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

23.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux du Conseil destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

23.4 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou un membre du Conseil de Surveillance qui en aura assumé la présidence ou par tous les Membres ayant assisté à la réunion.

23.5 Les copies ou extraits de procès-verbaux du Conseil de Surveillance destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil de Surveillance ou par deux (2) Membres.

### **Art. 24. Délégation de pouvoirs.**

24.1 Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

24.2 Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

24.3 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### **Art. 25. Signatures autorisées.**

25.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un Gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un Gérant ayant un pouvoir de signature B ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

25.2 La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 24 ci-dessus.

**Art. 26. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

### **Art. 27. Commissaire(s) aux comptes.**

27.1 Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

27.2 Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 28. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

### **Art. 29. Comptes annuels.**

29.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

29.2 Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

### **Art. 30. Affectation des bénéfices.**

30.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

30.2 L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi.

30.3 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

### **Art. 31. Dissolution.**

31.1 La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

31.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des présents Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

31.3 Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par eux.

**Art. 32. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, au Pacte d'Associés et/ou à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

#### *Cinquième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2014. REM/2014/1582. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133297/1816.

(140151330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.



**Aries SPF - AG, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.039.

---

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Versammelte sich die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "ARIES SPF - AG" (matricule: 2010 2200 609), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 151.039,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Januar 2010, veröffentlicht im Mé-morial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 502, vom 9. März 2010,

Die Versammlung wurde eröffnet um 15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph FANK, Priva-tangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61.

Die Gesellschafterversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmenzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 60 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Gemäss einstimmig angenommener Tagesordnung wird einstimmig beschlossen:

- Dass die Aktionäre, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschließen;

- Dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde und deren Aktiva und Passiva auf die Eigentümer sämtlicher Aktien hierdurch übertragen werden, welche sich verpflichten, für alle bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Man-date gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz aufbe-wahrt werden;

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar die Aktien (Inhaberzertifikate) vorgelegt, welche sogleich annulliert wurden.

**Kosten**

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen, wer-den auf EUR 800,- geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Christoph FANK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2014. Relation: DIE/2014/10622. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbrück, den 26. August 2014.

Référence de publication: 2014134111/50.

(140152441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

---